Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada

RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LE RENDEMENT

Pour la période se terminant le **31 mars 2009**

L'honorable Jason Kenney, C.P., député
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2009

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : **www.tbs-sct.gc.ca**.

En vente au Canada en librairie ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada — **TPSGC.**
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue
ISBN

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 – SURVOL **5**

Message du ministre 5

Raison d'être 7

Responsabilités 7

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme 8

Sommaire du rendement 10

Analyse des risques 16

Profil des dépenses 18

SECTION 2 – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **21**

Résultat stratégique 1 : Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité 21

Activité de programme 1 – Programme d'immigration 24

Activité de programme 2 – Programme des résidents temporaires 27

Résultat stratégique 2 : Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada 29

Activité de programme 3 – Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection 30

Activité de programme 4 – Programme des réfugiés 33

Résultat stratégique 3 : Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne 36

Activité de programme 5 – Programme d'intégration 37

Activité de programme 6 – Programme de citoyenneté 41

SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **45**

Faits saillants financiers 45

Tableaux électroniques 46

Autres sujets d'intérêt 46

Multiculturalisme – Mobilisation et inclusion 46

Atténuation des risques pour la santé 46

Metropolis 46

Analyse comparative entre les sexes à CIC 46

SURVOL

Message du ministre

En tant que ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* 2008–2009 de Citoyenneté et Immigration Canada.

Le Canada est un pays ouvert et accueillant, envié de par le monde, qui attire chaque année plus d'un demi-million de résidents permanents et temporaires. L'immigration soutient notre réputation bien méritée de société compatissante et protectrice de la diversité, et contribue à bâtir notre main-d'œuvre et notre économie.

Au cours de la dernière année, nous nous sommes efforcés d'améliorer notre capacité à attirer et intégrer les nouveaux arrivants au Canada, d'accroître notre compétitivité à l'échelle mondiale, de maintenir nos engagements internationaux pour protéger ceux qui ont vraiment besoin d'aide, de renforcer la valeur de la citoyenneté et de promouvoir la diversité de notre société.

Grâce à notre *Plan d'action pour accélérer l'immigration*, nous avons contribué à réduire l'arriéré des demandes provenant de travailleurs qualifiés ainsi que les délais d'attente. Nous avons créé la catégorie de l'expérience canadienne, afin de permettre à certains travailleurs étrangers temporaires et à des étudiants étrangers au Canada de présenter une demande de résidence permanente et d'obtenir éventuellement la citoyenneté canadienne.

Nous avons amélioré les services d'établissement offerts aux nouveaux arrivants partout au pays, y compris les services d'information et d'orientation, la formation linguistique et le soutien pour bâtir des réseaux de contacts.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers a continué d'aider les professionnels formés à l'étranger à mettre à profit au Canada leurs titres de compétences et leur expérience de travail, en leur fournissant des renseignements sur le processus de reconnaissance des titres de compétences au Canada et en les informant sur les conditions du marché du travail partout au pays. Nous avons lancé un nouvel outil, intitulé *Vous voulez travailler au Canada? — Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants*, dans le but d'aider les immigrants éventuels et les nouveaux arrivants à mieux s'adapter à la vie et au travail au Canada.

Chaque année, le Canada réétablit de dix à douze mille personnes qui proviennent de l'étranger et qui ont besoin de notre protection. En outre, nous offrons notre protection à un nombre plus ou moins aussi important de personnes qui se trouvent au Canada et qui craignent d'être persécutées si elles devaient retourner dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle, ou qui risqueraient d'y subir la torture ou des traitements

cruels et inusités. Malgré les nombreuses réalisations de notre programme de protection des réfugiés, il reste beaucoup de travail à accomplir.

La mise en œuvre des modifications à la *Loi sur la citoyenneté* s'est déroulée sans encombre, grâce aux divers efforts déployés pour informer les intéressés à l'échelle nationale et internationale — par exemple, la production de la vidéo *Se réveiller Canadien*, qui a été affichée sur YouTube, a été visionnée plus de 160 000 fois en quatre mois.

Le transfert du portefeuille du Multiculturalisme à Citoyenneté et Immigration Canada, à la fin de 2008, nous aidera à soutenir notre objectif de bâtir une société multiculturelle fonctionnelle, apte à combattre le racisme, à promouvoir l'intégration et à développer un sentiment de citoyenneté partagée.

Aucune de ces réalisations n'est possible sans le dévouement et le professionnalisme du personnel de Citoyenneté et Immigration Canada. Je tiens à remercier les employés du Ministère de leur accueil chaleureux et de leur engagement soutenu dans leur travail crucial pour le succès du Canada en tant que nation.

L'honorable Jason Kenney, C.P., député
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

Raison d'être

Au cours des années qui ont suivi la Confédération, les dirigeants du Canada ont travaillé à concrétiser une vision grandiose de l'avenir de ce nouveau pays : l'Ouest serait relié au centre du pays par des chemins de fer, deviendrait le grenier du monde et assurerait la prospérité du Canada. Pour atteindre ce but, il fallait peupler rapidement l'Ouest canadien; aussi le gouvernement fédéral a-t-il établi les premières politiques nationales d'immigration, qui ont contribué de façon importante à façonner le Canada d'aujourd'hui.

Quelque 150 ans plus tard, et en grande partie grâce à l'immigration, le Canada est devenu non seulement une grande nation, mais aussi une nation prospère. Depuis le début de son histoire, des immigrants issus de tous les horizons ont stimulé son développement social, culturel et économique, défrichant ses terres, contribuant à sa croissance industrielle dans ses usines, et le rendant compétitif dans l'économie mondiale du savoir par leurs idées novatrices.

Et après quelque 150 ans, l'immigration est toujours synonyme de croissance et de prospérité continues au Canada.

Responsabilités

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)[1] traite les demandes de résidence permanente et temporaire présentées par des étrangers, sélectionne les étrangers qui seront admis au Canada, et offre aux réfugiés la protection du Canada. Le Ministère formule la politique d'admissibilité du Canada, établit les conditions d'entrée et de séjour au pays, et se charge, en collaboration avec ses partenaires, du filtrage des candidats à la résidence permanente et temporaire, de façon à protéger la santé des Canadiens et à garantir leur sécurité. En somme, le Ministère contribue à renforcer le Canada, travaillant de façon globale et coordonnée à faciliter l'établissement des immigrants et des réfugiés au Canada, et les encourageant et les aidant à finalement obtenir la citoyenneté canadienne. CIC compte 46 points de service au Canada même, et 90 points de service dans 76 autres pays.

CIC tire son mandat très large de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*. Le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada est responsable de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977, et partage avec le ministre de Sécurité publique Canada la responsabilité en ce qui a trait à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), qui a été promulguée dans la foulée d'une importante réforme législative en 2002. CIC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)[2] appuient leurs ministres respectifs dans l'application de la LIPR. Ces organisations travaillent en collaboration afin d'établir un équilibre entre le programme d'immigration et le programme des réfugiés, et de réaliser leurs objectifs. L'immigration est un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Aux termes de la LIPR et de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, a signé des ententes avec les provinces et les territoires pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et programmes d'immigration.

Le 30 octobre 2008, la responsabilité de l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, qui incombait au ministère du Patrimoine canadien, a été transférée à CIC. En vertu de cette loi, CIC promeut la participation entière et équitable des individus et des collectivités à tous les secteurs de la société canadienne, et aide à éliminer tout obstacle à une telle participation.

[1] CIC a été créé en 1994 par l'adoption d'une loi qui a lié les services d'immigration à l'enregistrement de la citoyenneté. Pour en savoir plus sur les programmes de CIC, voir le **www.cic.gc.ca**.

[2] Pour en savoir plus sur l'ASFC, voir le **www.cbsa-asfc.gc.ca**.

Vision de CIC

CIC abordera l'immigration de manière à :

- répondre aux besoins des collectivités de toutes les régions du pays en mettant en place des conditions propres à attirer des personnes qui, tout en réalisant pleinement leur potentiel, contribueront à la vie sociale, économique, culturelle et civique du Canada, et voudront en devenir des citoyens;
- appuyer les efforts humanitaires déployés par la communauté internationale pour secourir les personnes ayant besoin de protection.

Mission de CIC

CIC, de concert avec ses partenaires, bâtira un Canada plus fort en :

- élaborant et mettant en place des politiques, des programmes et des services qui :
  - faciliteront la venue et l'intégration des personnes de manière à optimiser leur apport, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité;
  - perpétueront la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection;
  - permettront de renforcer les valeurs associées à la citoyenneté canadienne et de promouvoir les droits et les responsabilités qui y sont attachés;
- favorisant l'adoption dans le monde de politiques migratoires qui concourront aux objectifs du Canada dans les domaines humanitaire et de l'immigration;
- améliorant les outils et les mécanismes d'admissibilité afin de mieux détecter les demandeurs susceptibles de constituer un risque pour le Canada pour divers motifs, notamment menace à la santé, raison de sécurité, criminalité, crime organisé, ou atteinte aux droits de la personne et aux droits internationaux.

REMARQUE : La vision et la mission de CIC seront mises à jour en 2009–2010, afin de tenir compte des objectifs du portefeuille du Multiculturalisme.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme

Les trois résultats stratégiques (RS) de CIC déterminent les résultats à long terme visés par les programmes du Ministère. L'Architecture des activités de programme (AAP) du Ministère, décrite ci-après, constitue un répertoire des programmes et des activités du Ministère, et expose leurs liens avec les trois résultats stratégiques. L'AAP fournit également un cadre de reddition des comptes au Parlement en ce qui a trait aux finances et au rendement. CIC actualisera ses résultats stratégiques et son AAP en 2009–2010 pour inclure le portefeuille du Multiculturalisme, qui a été transféré du ministère du Patrimoine canadien en octobre 2008.

Résultats stratégiques	Activités de programme	Sous-activités de programme
1. Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité	1. Programme d'immigration	1.1 Élaboration des politiques et des programmes d'immigration 1.2 Traitement des demandes de résidence permanente et sélection des résidents permanents 1.3 Traitement des demandes de carte de résident permanent
	2. Programme des résidents temporaires	2.1 Élaboration des politiques et des programmes relatifs aux résidents temporaires 2.2 Traitement des demandes de résidence temporaire et sélection des résidents temporaires
2. Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada	3. Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	3.1 Politique en matière de migration internationale 3.2 Appui aux organisations internationales
	4. Programme des réfugiés	4.1 Élaboration des politiques et des programmes relatifs aux réfugiés 4.2 Traitement des demandes de réétablissement de personnes protégées et sélection des personnes protégées à réétablir (réfugiés parrainés par le gouvernement et réfugiés parrainés par le secteur privé) 4.3 Traitement des demandes d'asile 4.4 Examen des risques avant renvoi 4.5 Programme fédéral de santé intérimaire
3. Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne	5. Programme d'intégration	5.1 Élaboration des politiques et des programmes d'établissement et de réétablissement 5.2 Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers 5.3 Programme d'établissement 5.4 Subvention au Québec dans le cadre de l'Accord Canada–Québec 5.5 Programme de prêts aux immigrants 5.6 Programme d'aide au réétablissement
	6. Programme de citoyenneté	6.1 Élaboration des politiques et des programmes sur la citoyenneté 6.2 Traitement des demandes de citoyenneté 6.3 Promotion de la citoyenneté

Sommaire du rendement[3]

RESSOURCES FINANCIÈRES (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
1 318,6	1 433,1	**1 316,9**

Explication des changements : Les autorisations de dépenses totales comprenaient des dépenses prévues de 1 318,6 M$, plus un montant de 114,5 M$ obtenu dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses et de crédits législatifs supplémentaires, pour un total de 1 433,1 M$. L'augmentation des autorisations de dépenses est attribuable entre autres à l'obtention de fonds additionnels pour le Programme fédéral de santé intérimaire, le Système mondial de gestion des cas, la modernisation du système d'immigration et la réduction des demandes en attente, et le projet de la biométrie.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 116,2 M$ aux autorisations de dépenses totales, notamment à cause du non-versement de 93,8 M$ en subventions et contributions, dans le cadre surtout de l'Accord Canada–Ontario sur l'immigration et d'autres programmes d'établissement. Des ressources de fonctionnement totalisant 22,4 M$ n'ont pas été utilisées, principalement à cause des coûts inférieurs aux prévisions pour le Programme fédéral de santé intérimaire, l'administration de l'Accord Canada–Ontario sur l'immigration et d'autres dépenses générales de fonctionnement.

Résultat stratégique 1 : Un mouvement migratoire qui profite de façon importante au développement économique, social et culturel du Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité

Indicateur de rendement	Objectif	Rendement en 2008–2009
Revenu de toutes sources (investissement, revenu d'emploi, travail autonome et assurance-emploi) après trois ans pour les travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux, comparé à la moyenne canadienne	Stabilisation ou amélioration, d'ici 2012, du revenu des demandeurs principaux par rapport à la moyenne canadienne	Réduire l'écart entre le revenu des immigrants et la moyenne canadienne constitue encore un défi. Les données les plus récentes (2005) indiquent que trois ans après l'obtention de la résidence permanente, le revenu des travailleurs qualifiés demandeurs correspondait à 91 % du revenu des Canadiens[4]. Toutefois, on a constaté que plus un immigrant passe de temps au Canada, plus son revenu augmente; et qu'en moyenne le revenu des travailleurs qualifiés dépasse celui des immigrants de toutes les autres catégories, à la fois au départ et avec le temps.

Activité de programme	2007–2008	2008–2009				Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles	Affaires économiques
1. Programme d'immigration	208,6	164,9	164,7	223,3	219,2	Une croissance économique forte
2. Programme des résidents temporaires	73,4	61,6	60,9	81,1	79,9	Une croissance économique forte
Total pour le RS 1	**282,0**	**226,5**	**225,6**	**304,4**	**299,1**	

[3] Pour l'exercice sur lequel porte le rapport, on peut se renseigner sur les ressources et le rendement concernant le portefeuille du Multiculturalisme en consultant le *Rapport ministériel sur le rendement 2008-2009* du ministère du Patrimoine canadien.

[4] Source : La Base de données longitudinales sur les immigrants, Statistique Canada.
Pour en savoir plus : **www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5057&lang=fr&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2**.

Résultat stratégique 2 :	Reconnaissance et acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère, et protection des réfugiés au Canada

Indicateur de rendement	Objectif	Rendement en 2008–2009
Nombre de personnes protégées et de réfugiés au sens de la Convention qui ont obtenu le statut de résident permanent	Fourchette cible pour 2008 : 26 000 à 31 800 personnes	En 2008, le Canada a accordé la résidence permanente à 21 860 réfugiés au sens de la Convention et personnes à protéger (personnes protégées[5]), soit moins que la fourchette cible globale de 26 000 à 31 800 personnes. Un plus petit nombre de personnes protégées au Canada sont devenues des résidents permanents à cause de la diminution du nombre de décisions prises au cours des dernières années par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Toutefois, les objectifs ayant trait aux réfugiés à l'étranger, qui comprennent les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés parrainés par le secteur privé, ont été atteints.
Nombre de positions formulées ou appuyées par le Canada, qui se reflètent tôt ou tard dans le débat stratégique international	CIC répond aux demandes ponctuelles	En 2008–2009, CIC a mené des négociations ou a participé à des négociations concernant plus de dix résolutions des Nations Unies, sur des questions allant de la traite des personnes à la santé des migrants et à la violence contre les femmes.

	2007–2008	2008–2009				Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
Activité de programme	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles	
						Affaires internationales
3. Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection	1,6	4,0	4,0	4,0	2,2	Un monde sécuritaire et sécurisé
4. Programme des réfugiés	94,8	94,2	94,2	120,5	112,2	Un monde sécuritaire et sécurisé
Total pour le RS 2	**96,4**	**98,2**	**98,2**	**124,5**	**114,4**	

[5] Source : *Faits et chiffres 2008*, à l'adresse **www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp**.

Résultat stratégique 3 : Intégration réussie des nouveaux arrivants dans la société et promotion de la citoyenneté canadienne		
Indicateur de rendement	**Objectif**	**Rendement en 2008–2009**
Revenu de toutes sources (investissement, revenu d'emploi, travail autonome et assurance-emploi) pour toutes les catégories d'immigrants après cinq ans et dix ans, comparé à la moyenne canadienne	Amélioration, d'ici 2012, du revenu des immigrants par rapport à la moyenne canadienne	Réduire l'écart entre le revenu des immigrants et la moyenne canadienne constitue encore un défi. Les résultats du Recensement de 2006[6] indiquent que l'écart entre le revenu des immigrants récents (au Canada depuis cinq à dix ans) et celui des travailleurs nés au Canada a continué de s'accroître au cours des dernières années. Toutefois, on a constaté que plus un immigrant passe de temps au Canada, plus son revenu augmente; et qu'en moyenne le revenu des travailleurs qualifiés dépasse celui des immigrants de toutes les autres catégories, à la fois au départ et avec le temps[7].
Participation sociale mesurée en fonction des taux de donateurs et de bénévoles	Conservation ou amélioration des taux actuels chez les immigrants, soit 80 % de donateurs et 20 % de bénévoles	Les données les plus récentes (2004) indiquent que les immigrants ont continué de s'impliquer dans leurs collectivités. En moyenne, 85 % des immigrants, par rapport à 86 % des citoyens nés au Canada, font des dons à des organismes de charité, et 41 % des immigrants, par rapport à 48 % des citoyens nés au Canada, font du bénévolat[8].
Participation accrue des Canadiens, nouveaux et établis, aux activités concernant la citoyenneté	D'ici 2011, 50 activités par année, à l'extérieur des bureaux, concernant la citoyenneté (à l'étude)	Au total, 385 cérémonies de citoyenneté ont eu lieu à l'extérieur des bureaux en 2008, comparativement à 620 en 2007. Le nombre de cérémonies en 2007 a été sensiblement plus élevé en raison des célébrations du 60e anniversaire de la citoyenneté.

	2007–2008	2008–2009				Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
Activité de programme	**Dépenses réelles**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations de dépenses totales**	**Dépenses réelles**	Affaires sociales
5. Programme d'intégration	667,9	940,8	940,8	926,3	825,9	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
6. Programme de citoyenneté	73,2	54,0	54,0	77,9	77,5	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Total pour le RS 3	**741,1**	**994,8**	**994,8**	**1 004,2**	**903,4**	
Dépenses totales	1 119,5	1 319,5	1 318,6	1 433,1	1 316,9	

REMARQUE : Pour l'explication des écarts selon l'activité de programme, voir la section 2.

[6] Source : Recensement de 2006 au Canada, à l'adresse **www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm**.

[7] Source : La Base de données longitudinales sur les immigrants, Statistique Canada.
Pour en savoir plus : **www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5057&lang=fr&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2**.

[8] Source : Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation – 2004, à l'adresse **www.donetbenevolat.ca/rapports**.

Contribution des priorités de CIC à l'atteinte des résultats stratégiques

En 2008–2009, la direction du Ministère s'est encore concentrée principalement sur les priorités qui suivent.

Ces priorités opérationnelles et de gestion ont favorisé l'obtention de résultats pour les six activités de programme de CIC, comme on peut le voir plus en détail ci-dessous.

Priorités opérationnelles

Intégrer les politiques entre les activités de programme ministérielles

Type : Permanente	État : But atteint en totalité	Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3

En 2008–2009, CIC a continué de coordonner les activités de programme et d'insuffler un caractère innovateur dans l'élaboration des politiques, au moyen d'activités de recherche portant sur les défis actuels et à venir, y compris ceux qui se rapportent au nouveau mandat du Ministère quant au multiculturalisme. CIC a entamé un processus revitalisé de planification à moyen terme, qui a mené à l'établissement d'orientations stratégiques selon quatre thèmes horizontaux : gérer les niveaux d'immigration; faciliter l'accès au Canada tout en protégeant la santé de la population et en assurant sa sécurité; suivre l'évolution du rôle du gouvernement fédéral en matière de citoyenneté et d'immigration; et bâtir la nation au moyen de l'immigration, de la citoyenneté et du multiculturalisme. Les orientations et les options stratégiques découlant de ce processus constitueront le fondement des innovations en matière de politiques au cours des trois à cinq prochaines années. Par ailleurs, on a constaté en 2008–2009 une augmentation de la participation aux activités organisées par le projet Metropolis de CIC et du recours aux produits de ce projet qui facilite l'échange de données de recherche entre les décideurs canadiens et internationaux. CIC a aussi lancé différentes initiatives qui ont renforcé la coordination des politiques à l'échelle de ses activités de programme, notamment :

- La catégorie de l'expérience canadienne[9] a été créée en septembre 2008 pour retenir au pays les personnes qui ont acquis ici une précieuse expérience de travail et des titres de compétences, et qui ont démontré leur capacité à s'intégrer à la société canadienne. Cette catégorie permettra également de renforcer les liens entre les volets de l'immigration temporaire et de l'immigration permanente, ainsi que de répandre les bienfaits de l'immigration au-delà des trois principaux centres urbains du Canada.
- Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers[10] a continué d'accentuer son soutien aux immigrants éventuels à l'étranger et aux nouveaux arrivants au Canada, au moyen d'initiatives qui visent à mieux préparer les immigrants à entrer sur le marché du travail canadien. À titre d'exemples, mentionnons la mise en place de nouveaux outils sur le site Web et la prestation de séances d'information à l'étranger dans un plus grand nombre de pays sources afin de venir en aide à un nombre accru de personnes sélectionnées pour immigrer au Canada. Ces initiatives internationales appuieront le travail d'intégration et d'établissement effectué au Canada.
- La mise en œuvre des instructions ministérielles à l'appui du *Plan d'action pour accélérer l'immigration*[11], émises en novembre 2008, vise à résoudre le problème du nombre croissant de demandes en attente et à réduire sensiblement les délais de traitement pour les nouvelles demandes présentées par des travailleurs qualifiés. Cette amélioration du processus de demande comblera à court terme certains besoins urgents des employeurs, et renforcera à long terme la compétitivité de la main-d'œuvre.
- En avril 2009, des modifications à la *Loi sur la citoyenneté*[12] sont entrées en vigueur. Ces modifications réintègrent dans la citoyenneté des Canadiens qui en avaient été dépossédés et protègent la valeur de la citoyenneté canadienne.

[9] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2008/2008-09-05c.asp**.
[10] Pour en savoir plus : **www.competences.gc.ca/index.asp**.
[11] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/FRANCAIS/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp**.
[12] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2009/2009-04-17.asp**.

Améliorer le service à la clientèle

Type : Permanente | **État : But atteint en grande partie** | **Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3**

En 2008–2009, CIC a revu son cadre de modernisation des services en tablant sur un nouveau modèle de prestation des services qui vise 2015. Ces deux éléments conjugués procurent une vision à moyen terme de la feuille de route de CIC en ce qui a trait aux innovations et technologies futures, permettant au Ministère d'offrir de meilleurs services à sa clientèle. En 2009–2010, CIC publiera une déclaration de service qui comportera un engagement envers sa clientèle, ainsi qu'un lien qui permettra aux demandeurs de connaître les délais de traitement et de formuler des commentaires. Le Ministère élaborera et lancera un plan d'action en vue d'établir les normes de service pour les subventions et contributions, ainsi que les normes opérationnelles pour certains secteurs d'activité, en s'appuyant sur les processus standardisés afin d'évaluer l'état de préparation à un modèle de normes de service.

Les priorités de projet en matière de modernisation du service étaient axées sur deux secteurs clés d'innovation : l'expansion des services en ligne, et la mise en œuvre d'une stratégie visant à encadrer la transmission des renseignements aux demandeurs et la gestion des communications avec les clients. Voici quelques-unes des réalisations principales en 2008–2009 :

- Lancement des versions initiales d'un outil de demande en ligne qui permet aux clients de remplir, de signer et de présenter leur demande en ligne depuis un portail sécurisé (*MonCIC*), et élaboration d'un système de notification électronique qui permet l'échange des renseignements nécessaires concernant les clients avec les fournisseurs de services externes. Les premières versions visaient les résidents temporaires au Canada, principalement les étudiants étrangers voulant obtenir un permis de travail hors campus ou un permis d'études. Ces versions initiales constituent un progrès décisif vers la transformation du service à la clientèle et des activités d'exécution des programmes d'immigration et de citoyenneté de CIC, et elles sont essentielles pour ce qui est de modifier la façon dont le Ministère dessert ses clients et traite les demandes dans un XXI[e] siècle informatisé.
- Exécution réussie de projets clés de simplification et de partenariat afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle (p. ex., élimination de l'obligation réglementaire de recourir à un garant pour obtenir la carte de résident permanent, et établissement d'un partenariat avec Service Canada pour la prestation des services).

Bâtir l'effectif de demain

Type : Permanente | **État : But atteint en totalité** | **Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3**

En mettant en permanence l'accent sur la constitution de l'effectif de demain, le Ministère s'assure d'exceller dans la mise en œuvre de politiques et de programmes et dans la prestation de services, à l'appui de la réalisation de ses trois résultats stratégiques et du renforcement du Canada. Tous les jalons fixés pour 2008–2009 ont été franchis avec succès, y compris les suivants :

- Prise en compte, dans le processus de planification pour 2009–2010, à la fois des données sur l'effectif, des besoins en matière de technologie de l'information, et des renseignements sur les activités et les finances, afin que le potentiel des ressources du Ministère continue de correspondre à ses impératifs opérationnels.
- Poursuite de l'amélioration et de l'élaboration de programmes et services novateurs de gestion de l'effectif dans les secteurs du recrutement, du perfectionnement des employés et de l'infrastructure de soutien, notamment par les activités suivantes :
  - Des membres de la haute direction se sont rendus dans six universités à des fins de recrutement.
  - On a mis en place un programme d'apprentissage structuré axé sur le recrutement et la formation des agents de citoyenneté, d'immigration et d'établissement.
  - Plus de 90 % des employés de CIC disposaient d'un plan d'apprentissage.
  - Des plans d'apprentissage obligatoires ont été mis au point à l'intention des agents d'immigration et de citoyenneté et des cadres intermédiaires.

- Le *Guide sur les régimes de travail non conventionnels et les options de congé* a été mis à la disposition de tous les employés pour les aider à établir un équilibre entre leur travail et leur vie personnelle.
- On a mis au point un cours d'une durée de deux jours sur les relations de travail, à l'intention des gestionnaires et des superviseurs.
- Plus de 1 600 employés ont participé à des activités organisées par le Bureau de résolution des conflits, pour leur montrer comment gérer plus efficacement les conflits susceptibles de se produire au travail.
- Un nouveau site Web interne a été lancé pour améliorer la communication avec les employés du Ministère, ainsi que la communication des employés entre eux.

En plus des activités prévues, CIC a également mis en œuvre avec succès les initiatives suivantes :

- Programme de stage pour les jeunes arrivants : 12 étudiants réfugiés parrainés, choisis en collaboration avec l'Entraide universitaire mondiale du Canada[13], ont pu acquérir une expérience de travail au gouvernement fédéral.
- Programme d'affectations et Programme de formation en vue des affectations à court terme à l'étranger.
- Initiative de dotation accélérée à l'administration centrale : un guichet unique qui permet aux gestionnaires d'exécuter certaines mesures de dotation de façon accélérée.

Priorités de gestion

Renforcer la gestion de projet

Type : Permanente	État : But atteint en totalité	Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3

En 2008–2009, CIC a amélioré son potentiel de gestion de projet au moyen des mesures suivantes :

- Mise en place d'une structure de gouvernance pour les projets fondés sur la technologie de l'information, afin de s'assurer que les projets correspondent aux priorités, qu'on procède régulièrement à l'examen des projets, et que les décisions sont étayées par écrit.
- Mise sur pied du Bureau de gestion de projet, en tant que centre d'expertise en matière de gestion de projet.
- Élaboration et mise à l'essai d'un cadre de gestion de projet, afin de consolider la planification et l'exécution des projets.
- Mise en place d'un ensemble d'outils de gestion de projet, et élargissement de la formation liée à la gestion de projet.
- Amélioration des processus de gestion de projet du Système mondial de gestion des cas (SMGC) selon les résultats d'examens indépendants, et harmonisation avec les politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Application de processus efficaces de gestion de projet du SMGC au projet de la biométrie de CIC.

[13] Pour en savoir plus : **www.wusc.ca/fr**.

Accroître l'information sur le rendement		
Type : Permanente	État : But atteint en totalité	Liens avec les résultats stratégiques 1, 2 et 3

L'information sur le rendement permet à CIC de prendre des décisions éclairées concernant ses programmes et ses politiques, et de s'assurer que la prestation de services aux clients s'effectue de façon efficace et que les résultats escomptés sont atteints. En 2008–2009, CIC a accru comme suit sa capacité de recueillir de l'information sur le rendement afin d'appuyer son processus décisionnel :

- Renforcement de la fonction d'évaluation au moyen des éléments suivants :
  - élaboration d'un plan d'évaluation portant sur 100 % des dépenses de programme directes au cours des cinq prochaines années;
  - élaboration et mise à l'essai de méthodes de collecte systématique de données sur les résultats obtenus par les clients, à l'appui des évaluations futures;
  - soutien à l'élaboration de plusieurs cadres de mesure du rendement et cadres de responsabilisation de gestion axés sur les résultats.
- Mise en œuvre de la nouvelle Politique de vérification, et approbation d'un plan de vérification axé sur les risques qui comprend des éléments clés tels qu'une méthodologie axée sur le risque, un ressourcement adéquat, des objectifs et des échéanciers.
- Exécution d'examens indépendants et de processus de vérification et validation par un tiers pour le projet du SMGC afin d'améliorer la gestion du projet dans l'ensemble.
- Réalisation de recherches ciblées sur la capacité d'adaptation au marché du travail et les indicateurs économiques, l'acquisition du langage et la littéracie, l'intégration sociale, et les liens entre les différents programmes et volets d'immigration.
- Élaboration d'un plan d'activités intégré comprenant les ressources humaines, pour garantir que les ressources sont affectées en fonction des priorités.
- Réalisation d'un examen de mi-exercice des priorités opérationnelles et des progrès accomplis par rapport aux jalons du plan d'activités intégré, et rajustement des plans de façon à garantir l'atteinte des résultats attendus.

Analyse des risques

CIC a créé un ensemble d'outils et de processus efficaces afin de circonscrire et de gérer les risques ministériels. La direction du Ministère a mis en œuvre des stratégies d'atténuation des principaux risques, notamment en ce qui concerne les trois priorités opérationnelles de CIC : intégrer les politiques entre les activités de programme ministérielles, améliorer le service à la clientèle, et bâtir l'effectif de demain. L'organisation corrige en permanence ses façons de procéder, en se fondant sur le rendement de la gestion des risques et sur les nouveaux renseignements dont elle dispose. On trouvera un examen plus détaillé des stratégies d'atténuation des risques suivants dans la section 2 de ce rapport.

Résultats économiques dans les communautés immigrantes

L'intérêt constant porté à l'intégration économique des nouveaux arrivants a été avivé par la récente récession internationale. Le personnel de CIC a surveillé les répercussions, sur les communautés immigrantes, de l'affaiblissement de la demande sur le marché du travail, tout en faisant participer les gouvernements des provinces et des territoires à la planification de niveaux viables de résidents permanents. CIC a également apporté des changements au processus de demande, lesquels amélioreront la capacité du programme d'immigration à répondre aux besoins du marché du travail en choisissant parmi les travailleurs qui présentent leur demande ceux qui ont acquis une expérience de travail au Canada, qui ont reçu une offre

d'emploi ou qui ont des compétences dans l'une des 38 professions prioritaires, et en réduisant les délais d'attente. La catégorie de l'expérience canadienne et le *Plan d'action pour accélérer l'immigration*, conjugués aux efforts continus du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, faciliteront l'intégration des immigrants au marché du travail et amélioreront leurs résultats économiques à long terme.

Changements dans les mouvements migratoires et concurrence accrue

À la fin de 2008 a été lancé le *Plan d'action pour accélérer l'immigration*. Le premier ensemble d'instructions ministérielles constitue le document majeur de ce plan. Ces instructions accordent la priorité aux travailleurs qui présentent une nouvelle demande au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) et qui : 1) ont reçu une offre d'emploi; 2) ont résidé légalement au Canada pendant un an en tant que travailleur étranger temporaire ou en tant qu'étudiant; ou 3) détiennent au moins une année d'expérience de travail rémunéré dans l'une ou plusieurs des 38 professions qui sont réputées être en forte demande au Canada. Ces instructions sont donc un outil important pour répondre aux besoins du marché du travail. Qui plus est, la catégorie de l'expérience canadienne aidera le Canada à attirer et à retenir les résidents temporaires, notamment les étudiants étrangers qui ont récemment obtenu un diplôme d'une université ou d'un collège du Canada, et les travailleurs qualifiés.

Degré d'intégration des immigrants et des réfugiés à la société canadienne

L'intégration réelle des nouveaux arrivants est nécessaire pour renforcer leur attachement au Canada, promouvoir l'adoption des valeurs canadiennes et prévenir l'aliénation. En 2008–2009, CIC a continué de collaborer avec les provinces et les territoires dans le but d'augmenter le recours aux programmes d'établissement et pour s'assurer que les Néo-Canadiens disposent des compétences linguistiques, du soutien à l'établissement et des connaissances nécessaires à leur participation pleine et entière à la société canadienne. De plus, le transfert du portefeuille du Multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien à CIC a suscité de nouvelles occasions de renforcer les liens entre l'immigration, la citoyenneté et le multiculturalisme, et de favoriser l'intégration à long terme des nouveaux arrivants ainsi que la compréhension interculturelle entre tous les Canadiens.

Atteinte des niveaux d'immigration

CIC a mis en œuvre des procédures pour s'assurer d'atteindre les niveaux prévus d'immigration de résidents permanents. Il a mené ses activités de façon à gérer en amont les risques potentiels et à procéder aux rajustements nécessaires.

Intégrité des programmes et fraude

Afin de maintenir la confiance du public dans le système d'immigration et de protection des réfugiés, CIC s'efforce d'améliorer ses programmes. Devant les inquiétudes grandissantes quant à la mauvaise conduite de consultants en immigration, CIC a lancé une campagne nationale de publicité, en mars 2009, dans le but de sensibiliser ses clients éventuels aux abus. Il a également fourni du matériel d'information à ses bureaux à l'étranger, et en ligne. De plus, CIC investit continuellement dans la formation de son personnel, les améliorations opérationnelles et les nouvelles technologies telles que la biométrie, afin de préserver l'intégrité de son programme d'immigration et de dissuader le recours à la fraude.

Profil des dépenses

Courbe des dépenses au Ministère

Au cours de l'exercice 2008–2009, CIC a dépensé 1 316,9 M$ pour atteindre les objectifs de ses activités de programme. Le tableau ci-dessous illustre la courbe des dépenses de CIC en ce qui a trait aux exercices précédents, et les dépenses prévues jusqu'en 2011–2012.

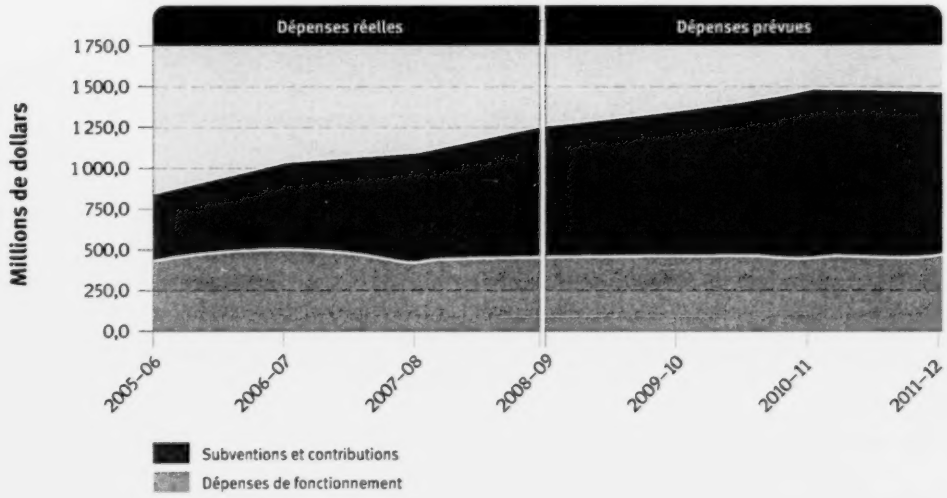

Subventions et contributions

Dans l'ensemble, les dépenses liées aux subventions et contributions ont augmenté sensiblement entre 2005–2006 et 2008–2009, à cause de l'augmentation du financement fourni à toutes les provinces et tous les territoires sous forme de contributions pour l'établissement, et d'obligations additionnelles liées à la subvention prévue dans l'Accord Canada–Québec relatif à l'immigration. Cette tendance se maintiendra jusqu'en 2011–2012, puis les subventions et contributions se stabiliseront à environ 66 % du total des dépenses prévues.

Dépenses de fonctionnement

Malgré la hausse du financement pour certaines initiatives, dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement demeurent relativement stables d'année en année. Les ressources de fonctionnement supplémentaires affectées au Système mondial de gestion des cas constituent un ajout temporaire, et elles seront progressivement éliminées d'ici la fin de 2010–2011. De plus, on a affecté des crédits de fonctionnement supplémentaires au Programme fédéral de santé intérimaire, au Programme des travailleurs étrangers temporaires, à la modernisation du système d'immigration et à la réduction des demandes en attente, et au projet de la biométrie. Toutefois, ces hausses ont été largement neutralisées par les compressions à l'échelle du gouvernement, les virements à d'autres ministères et le sacrifice de recettes, ce qui se traduit par des niveaux relativement constants de dépenses de fonctionnement.

Crédits votés et législatifs (en millions de dollars)

Crédit voté		2006–2007	2007–2008	2008–2009	
		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses réelles [a]
1	Dépenses de fonctionnement [b]	440,2	435,3	396,2	478,1
2	Amortissement de la dette	1,0	1,6	—	—
5	Subventions et contributions [c]	522,8	626,0	884,6	783,3
(L)	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration — traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	40,5	41,4	38,6	43,7
(L)	Remboursement de sommes créditées aux recettes d'années antérieures	53,9	15,0	—	11,7
(L)	Sommes adjugées par les tribunaux	0,1	0,1	—	—
(L)	Prêts aux immigrants et aux réfugiés dans le but de faciliter l'arrivée des nouveaux immigrants, en vertu de l'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (non budgétaire)*	—	—	—	—
	Total pour le Ministère	**1 058,6**	**1 119,5**	**1 319,5**	**1 316,9**

[a] Le total des dépenses réelles est tiré des Comptes publics 2008–2009. Pour l'explication des écarts par activité de programme, voir la section 2.

[b] Le total des dépenses de fonctionnement en 2008–2009 a augmenté de 42,8 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette situation est principalement attribuable aux dépenses supplémentaires autorisées pour le Programme fédéral de santé intérimaire, le Système mondial de gestion des cas, ainsi que les paiements dans le cadre des nouvelles conventions collectives.

[c] Le total des dépenses réelles relatives aux subventions et contributions en 2008–2009 a dépassé de 157,3 M$ le total de l'année précédente, surtout en raison des obligations accrues découlant de l'Accord Canada–Québec et de l'Accord Canada–Ontario sur l'immigration.

Section 2

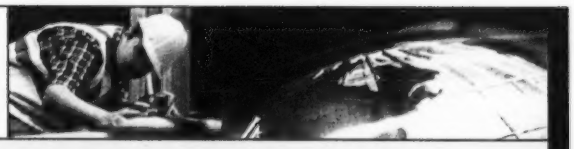

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section illustre l'atteinte des objectifs pour chacun des trois résultats stratégiques et pour les six activités de programme de CIC. On y indique également les dépenses prévues et les dépenses réelles au Ministère pour l'exercice 2008–2009, par activité de programme. Les activités qui ont une incidence sur plus d'un résultat ou qui, par nature, touchent l'ensemble du Ministère, sont examinées dans la sous-section intitulée « Autres sujets d'intérêt », à la section 3.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 : UN MOUVEMENT MIGRATOIRE QUI PROFITE DE FAÇON IMPORTANTE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU CANADA, TOUT EN PROTÉGEANT LA SANTÉ DES CANADIENS ET EN ASSURANT LEUR SÉCURITÉ

Les migrations constituent une force positive en ce qui a trait au développement économique et social. Par conséquent, CIC a continué de promouvoir le Canada comme une destination de choix pour ceux qui ont du talent, qui veulent innover, qui sont désireux d'investir ou qui recherchent de nouvelles perspectives. En vertu de la Constitution, l'immigration constitue un secteur de compétence partagée entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces. Ainsi, l'atteinte des objectifs du programme d'immigration repose sur le maintien de relations de collaboration efficaces avec les provinces et territoires. La politique du Canada en matière d'immigration facilite l'entrée au Canada de nouveaux immigrants et résidents temporaires que l'on considère comme ayant la capacité de contribuer au marché du travail et à l'économie grâce à leurs compétences, à leur expérience de travail ou au capital qu'ils investissent. De plus, le Canada accueille des immigrants dans la catégorie du regroupement familial, lesquels sont parrainés, et donc pris en charge financièrement par des membres de leur famille immédiate au moment de leur intégration initiale au pays. Bon nombre des personnes parrainées au titre de la catégorie du regroupement familial apportent également une contribution économique considérable au Canada.

Le 18 juin 2008, le Parlement a approuvé des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de supprimer l'obligation pour CIC de traiter toutes les demandes qu'il reçoit. De plus, compte tenu des objectifs d'immigration du gouvernement du Canada, il a autorisé le ministre de CIC à formuler, à l'intention des agents d'immigration, des instructions sur les demandes admissibles aux fins de traitement. Pour élaborer les instructions, CIC a consulté Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), Santé Canada, les provinces et les territoires, de même que plus de 150 organismes concernés et 500 répondants qui ont formulé des commentaires en ligne. À la lumière de ces consultations, CIC a cerné les besoins les plus criants et généralisés sur le marché du travail au pays.

Afin de protéger les Canadiens et de faire en sorte que rien ne mine les avantages qu'apporte un système d'immigration plus souple, CIC a aussi continué d'assumer son rôle d'identifier les demandeurs de résidence permanente ou temporaire qui sont

susceptibles de menacer la sécurité ou la santé des Canadiens. Dans ce but, CIC s'est appuyé sur des partenariats fructueux avec d'autres ministères et organismes tels que l'ASFC, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité, le ministère de la Justice, Santé Canada, et sur ses propres spécialistes en matière de détection et de prévention des fraudes. Par exemple, pour réduire la fraude liée à l'identité et améliorer la sécurité des Canadiens, CIC s'est chargé de mettre en œuvre des mesures de biométrie dans le cadre du programme des résidents temporaires, avec l'aide de l'ASFC et de la GRC. De plus, CIC a effectué en 2008 environ 500 000 examens médicaux aux fins de l'immigration, à l'issue desquels 1 093 personnes ont été déclarées interdites de territoire pour motifs sanitaires, et 11 833 autres ont été dirigées dès leur arrivée au Canada vers les services de santé publique provinciaux ou territoriaux, à des fins de surveillance médicale.

Atteinte des niveaux d'immigration en 2008

Chaque année, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada doit déposer devant le Parlement un plan annuel d'immigration qui indique combien d'immigrants, au total, le Canada compte recevoir au cours de l'année suivante. En 2008, la fourchette était de 240 000 à 265 000, et à la fin de l'année, 247 243 résidents permanents au total avaient été admis au Canada, une hausse de 5,8 % par rapport à 2007.

Un nombre plus élevé que jamais d'entrées de travailleurs étrangers temporaires (192 519) en 2008 a compliqué l'atteinte des objectifs du Ministère en matière d'admission de résidents permanents. Néanmoins, le nombre des travailleurs qualifiés sélectionnés par le gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec et admis au Canada a dépassé légèrement la fourchette prévue, ce qui est également le cas pour les candidats des provinces. Les efforts déployés en ce qui a trait au nombre croissant de demandes dans le cadre de la catégorie des aides familiaux résidants et de la catégorie des cas comportant des circonstances d'ordre humanitaire ont aussi donné lieu à un nombre d'admissions plus élevé que prévu. La catégorie de l'expérience canadienne a été lancée le 18 septembre 2008, soit plus tard que prévu en raison de changements dans les orientations stratégiques. Bien qu'on ait reçu plus de 1 000 demandes en 2008 dans la nouvelle catégorie de l'expérience canadienne, on s'attend à ce que peu de personnes soient admises avant la fin de 2009, car il faut allouer au traitement un délai suffisant. Enfin, en 2008, les demandes dans la catégorie du regroupement familial ont été inférieures à la fourchette prévue; le nombre de visas délivrés a été conforme à la cible fixée, mais un nombre moins grand que prévu de parents et de grands-parents sont arrivés au Canada.

Nouveaux résidents permanents en 2008, selon la catégorie d'immigrants[14]

Catégorie d'immigrants	Fourchettes en 2008	Nombre admis
Travailleurs qualifiés sélectionnés par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement du Québec	92 000 – 98 000	103 736
Gens d'affaires immigrants sélectionnés par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement du Québec	11 000 – 13 000	12 407
Aides familiaux résidants	6 000 – 9 000	10 511
Candidats des provinces et des territoires	20 000 – 22 000	22 418
Catégorie de l'expérience canadienne	10 000 – 12 000	–
Total — Immigration économique	**139 000 – 154 000**	**149 072**
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants et autres	50 000 – 52 000	48 970
Parents et grands-parents	18 000 – 19 000	16 597
Total — Regroupement familial	**68 000 – 71 000**	**65 567**
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 – 7 500	7 295
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 300 – 4 500	3 512
Personnes protégées au Canada	9 400 – 11 300	6 994
Personnes à charge à l'étranger	6 000 – 8 500	4 059
Total — Personnes protégées	**26 000 – 31 800**	**21 860**
Motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public	6 900 – 8 000	10 627
Titulaires de permis	100 – 200	115
Total — Autres	**7 000 – 8 200**	**10 742**
Catégorie non précisée		2
TOTAL	**240 000 – 265 000**	**247 243**

[14] Admissions comparativement au plan d'immigration pour 2008. Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2008* (**www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp**).

Activité de programme 1 — Programme d'immigration

RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008–2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
164,7	223,3	**219,2**

Explication des ressources utilisées : Les autorisations de dépenses totales ont été supérieures de 58,6 M$ aux dépenses prévues, principalement en raison de crédits supplémentaires obtenus dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour le Système mondial de gestion des cas, de la modernisation du système d'immigration et de la réduction des demandes en attente, et des coûts liés aux nouvelles conventions collectives et aux salaires. Les autorisations de dépenses totales comprennent également des crédits législatifs supplémentaires relatifs au remboursement des recettes des exercices précédents pour les frais afférents au droit de résidence permanente.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 4,1 M$ aux autorisations de dépenses totales, soit de 1,8 %, à cause de retards dans les dépenses liées aux campagnes de publicité et de la non-utilisation de crédits de fonctionnement général.

Résultat attendu

Arrivée de résidents permanents qui contribuent au développement économique, social et culturel du Canada sans compromettre la santé et la sécurité des Canadiens.

Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	Sommaire du rendement
Participation au marché du travail — taux d'emploi des immigrants très récents (au Canada depuis moins de cinq ans) comparé à la moyenne canadienne	Amélioration du taux de participation par rapport à la moyenne canadienne, d'ici 2012	En cours	Les données de l'*Enquête sur la population active — 2008*[15] montrent que le taux de chômage pour les immigrants très récents a diminué de 0,1 point de pourcentage pour atteindre 11,8 % en 2008, tandis que le taux de chômage parmi les travailleurs nés au Canada a crû de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 5,9 %. CIC a continué d'insister sur le soutien à l'établissement des immigrants et sur les initiatives visant à faciliter leur intégration au marché du travail (p. ex., cours de langue, information et orientation, participation sociale).
Nombre de rapports d'interdiction de territoire ayant mené à une mesure de renvoi contre des résidents permanents	Prévision : 300 mesures de renvoi (en fonction des données historiques annuelles)	Objectif dépassé	En 2008, CIC a rédigé des rapports d'interdiction de territoire qui ont donné lieu à 418 mesures de renvoi contre des résidents permanents.

Avantages pour les Canadiens

Le programme d'immigration demeure important pour le développement de l'économie canadienne. Les nouveaux immigrants du volet économique, qui possèdent les compétences nécessaires pour satisfaire les besoins du marché du travail, entreront plus rapidement sur le marché du travail canadien grâce à la mise en œuvre des nouvelles mesures suivantes : en ce qui a trait aux demandes reçues en vertu des instructions ministérielles[16], les employeurs et les demandeurs retireront un avantage du fait que les

[15] Pour en savoir plus sur l'*Enquête sur la population active* : **www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/other/lfs/lfsintro-fra.htm.**

[16] Pour en savoir plus sur les instructions ministérielles : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28a.asp.**

demandeurs qui répondent aux besoins du marché du travail verront leur demande traitée dans un délai plus court que sous l'ancien régime; quant au parrainage familial, il permet la réunification de Canadiens et de résidents permanents avec les membres de leur famille immédiate.

Analyse du rendement

En 2008–2009, CIC a continué de mettre l'accent sur l'élaboration de politiques et programmes à l'appui d'un programme d'immigration durable, y compris sur l'établissement d'une stratégie de réduction des demandes en attente. À cette fin, dans le cadre du *Plan d'action pour accélérer l'immigration*[17] mis en œuvre par le gouvernement, on a diffusé des instructions ministérielles le 28 novembre 2008. Au 31 mars 2009, avec la mise en œuvre des instructions ministérielles, on avait déjà réduit de 24 % l'arriéré de toutes les demandes présentées au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) soumises avant le 28 février 2008. L'inventaire total de toutes les demandes, soit celles présentées avant ou après le 28 février 2008, avait diminué de 4 %. Grâce aux instructions ministérielles, le Ministère dispose maintenant des outils nécessaires pour limiter l'arrivée des nouvelles demandes à traiter, s'il devait se présenter de nouveaux risques de croissance de l'arriéré des demandes. Les bureaux des visas à l'étranger ont embauché des employés supplémentaires pour augmenter leur capacité de traitement. De plus, CIC a mis sur pied le Bureau de réception centralisée des demandes, qui permet aux clients d'obtenir une première idée de l'admissibilité de leur demande en quelques jours, et non en quelques années. En outre, on a amélioré l'efficacité de la collecte de données et du traitement des frais.

Un certain nombre d'autres mesures ont été mises en œuvre pour améliorer la capacité de répondre aux besoins du marché du travail. La nouvelle catégorie de l'expérience canadienne[18], lancée en septembre 2008, vise à faciliter l'immigration de certains travailleurs étrangers temporaires et diplômés étrangers. Cette mesure permettra de retenir les personnes qui ont acquis au Canada une précieuse expérience de travail et certains titres de compétences. CIC a commencé à recevoir des demandes quelques jours après le lancement de la catégorie, mais les délais de traitement, qui incluent les contrôles de sécurité et les examens médicaux, feront en sorte que les premières admissions auront lieu vers la fin de 2009. CIC a reçu plus de 1 000 demandes en 2008, et plus de 900 demandes de janvier au 31 mars 2009.

De plus, en 2008–2009, CIC a renouvelé avec l'Île-du-Prince-Édouard un accord-cadre exhaustif sur l'immigration, comportant une annexe liée au Programme des candidats des provinces (PCP). Le Canada a conclu des accords[19] dans le cadre du PCP avec neuf provinces et un territoire. Ces accords confèrent à chaque province et territoire le pouvoir de désigner, en vue de l'octroi du statut de résident permanent, des étrangers qui contribueront à combler ses besoins en matière de développement économique. CIC copréside un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'immigration économique, qui favorise l'échange de points de vue et de renseignements sur le PCP et d'autres domaines d'intérêt mutuel. Afin de renforcer et de clarifier les règles existantes ainsi que de prévenir l'investissement passif dans le cadre du PCP, CIC a apporté des modifications aux *Règlements sur l'immigration et la protection des réfugiés*, en septembre 2008.

En 2008–2009, CIC a amorcé un travail d'évaluation visant à mesurer les premiers résultats obtenus par les travailleurs qualifiés (fédéral) sélectionnés selon les nouveaux critères mis en place, en juin 2002, dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Cette évaluation fournira un portrait préliminaire du rendement du programme et, le cas échéant, permettra de déterminer les modifications nécessaires pour s'assurer qu'il continue de combler les besoins économiques du Canada. On attend le rapport final en novembre 2009.

CIC, assisté des provinces et territoires, a continué de chercher des solutions pour améliorer l'efficacité des

[17] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28.asp**.
[18] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2008/2008-09-05c.asp**.
[19] Pour en savoir plus sur les accords provinciaux et territoriaux : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/index.asp**.

programmes d'immigration des gens d'affaires, en particulier compte tenu des répercussions de l'inclusion des volets des gens d'affaires dans le Programme des candidats des provinces.

En 2008, CIC a continué de recourir à des initiatives susceptibles de soutenir la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire et de mettre en œuvre le *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire – 2006*[20]. En 2008–2009, CIC a ajouté une cible intermédiaire de 1,8 % pour la période 2008–2013. Bien que la cible finale de 4,4 % d'immigrants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec ait été maintenue, la date cible a été prolongée à 2023. En 2008, de tous les résidents permanents devant s'installer à l'extérieur du Québec, 0,75 % (soit 1 523 immigrants) ont indiqué que leur langue maternelle était le français. Quand d'autres variables telles que la langue maternelle, la langue de correspondance, la maîtrise de la langue et le pays de résidence – si on y parle français – sont ajoutées, on estime que 2,76 % des immigrants de langue française (soit 6 833 immigrants) ont choisi de s'établir à l'extérieur du Québec. CIC a continué de tabler sur ses partenariats avec les provinces, les territoires et les collectivités, au moyen de différents groupes de travail. *Destination Canada*, qui a eu lieu à l'automne 2008 à Paris, Toulouse, Tunis et Bruxelles, a permis à des représentants d'entreprises, de provinces et de communautés francophones en situation minoritaire de rencontrer d'éventuels immigrants francophones.

En 2008–2009, CIC a mis en œuvre des exigences opérationnelles et une formation spécialisée liées au projet de loi C-3, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et avocat spécial)* qui a obtenu la sanction royale en février 2008. Cette nouvelle loi a apporté des changements à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, dont l'exigence qu'un avocat spécial soit disponible. Le rôle de l'avocat est de défendre la personne désirant obtenir un certificat de sécurité au cours des audiences à huis clos liées au certificat, et d'augmenter la capacité du gouvernement d'accomplir son devoir de maintenir la sécurité des Canadiens tout en protégeant les renseignements de nature délicate. Les modifications prévoient également pour les étrangers les mêmes droits de contrôle des motifs de détention que les résidents permanents.

CIC a maintenu ses efforts en matière de politiques afin d'améliorer l'intégrité du programme d'immigration et de trouver des solutions aux problèmes liés à la mauvaise conduite de représentants en immigration. Un ensemble de mesures de sensibilisation de la population ont été adoptées, notamment l'affichage d'un avis de fraude[21] en 17 langues sur le site Web de CIC, ainsi que des annonces dans les journaux ethniques et grand public pour contrer la fraude. Le site Web de CIC a aussi fait l'objet d'une réorganisation visant à le rendre plus convivial et à renseigner les demandeurs sur la façon de se protéger contre tout acte répréhensible ou toute mauvaise conduite au moment de retenir les services d'un représentant en immigration.

En 2008, CIC a traité jusqu'à la prise d'une décision (décision positive ou négative, ou demande retirée) plus de 348 000 demandes (en nombre de personnes) de résidence permanente, et délivré plus de 247 900 visas.

Leçons retenues

CIC a adopté un modèle de rapport normalisé pour faire le suivi de la mise en œuvre des instructions ministérielles. Ainsi, les instructions demeureront à jour et pertinentes par rapport aux besoins du marché du travail national, et le travail de réduction des demandes en attente pourra se poursuivre. En outre, un projet pilote sur la centralisation de la réception des demandes de travailleurs qualifiés étrangers fournit des renseignements qui appuieront la préparation de vastes changements liés à l'utilisation améliorée de la technologie, à la normalisation et à la simplification, ainsi qu'à la détermination de solutions potentielles pour la centralisation des activités administratives.

[20] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/plan-minoritaires.asp.**
[21] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/information/representants/index.asp.**

Activité de programme 2 — Programme des résidents temporaires

RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008–2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
60,9	81,1	79,9

Explication des ressources utilisées : Les autorisations de dépenses totales ont été supérieures de 20,2 M$ aux dépenses prévues, principalement en raison de crédits supplémentaires obtenus dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour le Système mondial de gestion des cas, de la modernisation du système d'immigration et de la réduction des demandes en attente, et du projet de la biométrie.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 1,2 M$ aux autorisations de dépenses totales, soit de 1,5 %, surtout à cause de la non-utilisation de crédits de fonctionnement général.

Résultat attendu

Arrivée de résidents temporaires qui contribuent au développement économique, social et culturel du Canada sans compromettre la santé et la sécurité des Canadiens.

Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	Sommaire du rendement
Nombre de travailleurs étrangers par niveau de compétence (arrivées)	Demande prévue : 125 000 à 150 000 personnes	Objectif dépassé	En 2008, en dépassement des prévisions, 192 519 travailleurs étrangers sont arrivés au pays pour combler l'accroissement de la demande des employeurs qui recrutaient dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires[22].
Nombre d'étudiants étrangers par niveau de scolarité (arrivées)	Demande prévue : 60 000 personnes	Objectif dépassé	En 2008, en dépassement des prévisions, 79 509 étudiants étrangers sont arrivés au pays, compte tenu d'un taux d'acceptation plus élevé dans les universités[23].

Avantages pour les Canadiens

La contribution des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers à notre économie, à notre société et à notre culture continue d'être profitable pour le Canada. Le nombre élevé des travailleurs étrangers temporaires admis au pays a soutenu la croissance d'un certain nombre d'industries canadiennes, en permettant de satisfaire les besoins aigus, à court terme, pour des emplois difficiles à pourvoir par la main-d'œuvre nationale. Les étudiants étrangers participent à l'économie en tant que consommateurs, et ils contribuent à enrichir la culture et le tissu social canadiens grâce à leur expérience et à leurs talents diversifiés. Après avoir acquis de l'expérience et une formation au Canada, certains travailleurs temporaires et étudiants étrangers constituent un bassin important de personnes talentueuses qu'il faut retenir comme immigrants, au moyen de programmes tels que la catégorie de l'expérience canadienne. Les touristes ont créé une demande pour des services dans le secteur de l'hôtellerie, et les visiteurs du milieu des affaires ont mis leur expertise au service des entreprises canadiennes.

Analyse du rendement

En 2008, CIC a traité jusqu'à la prise d'une décision (décision positive ou négative, ou demande retirée) plus de 1,5 million de demandes (en nombre de personnes) de

[22] Pour obtenir les chiffres ventilés selon le niveau de compétence, voir *Faits et chiffres 2008* à **www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/temporaires/07.asp.**

[23] Pour obtenir les chiffres ventilés selon le niveau de scolarité, voir *Faits et chiffres 2008* à **www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/temporaires/13.asp.**

résidence temporaire. Le Ministère a également octroyé plus de 1 261 000 visas, permis et prolongations de permis au grand nombre de résidents temporaires admis.

Afin de répondre à la demande soutenue du marché du travail, en particulier dans l'Ouest canadien, et afin de donner suite à l'engagement du gouvernement du Canada, énoncé dans *Avantage Canada*[24], d'améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires pour combler les besoins des employeurs, le Canada a accueilli le nombre record de 192 519 travailleurs étrangers temporaires en 2008[25]. Cela représente une hausse de 17 % par rapport à 2007 (164 905), et correspond à la troisième année de croissance à deux chiffres pour ce programme. Depuis 2004, les admissions ont crû de 71 %.

CIC a poursuivi son travail auprès d'un ensemble varié de partenaires sur des enjeux clés liés au Programme des travailleurs étrangers temporaires. CIC et RHDCC, en consultation avec l'ASFC, ont continué de mettre au point un ensemble de modifications réglementaires annoncées dans le budget de 2007, qui créeront des pouvoirs visant à améliorer la protection des travailleurs et à garantir que les employeurs respectent les exigences du programme. CIC a négocié des accords bilatéraux avec deux provinces (l'Ontario et l'Alberta) afin de bonifier la coopération sur des questions liées au programme, et mène actuellement des négociations avec un certain nombre d'autres provinces et territoires. Les efforts continus du Groupe de travail sur la mobilité de la main-d'œuvre, dans le cadre du partenariat entre le Canada et le Mexique, ont donné lieu à la création de projets pilotes visant à faciliter le mouvement des travailleurs du Mexique dans les secteurs de l'hôtellerie, du tourisme et de la construction.

Les étudiants étrangers arrivent avec de nouvelles idées et de nouvelles cultures qui enrichissent le contexte d'apprentissage au sein des établissements d'enseignement canadiens. Les étudiants étrangers qui entrent au Canada avec des visas de résident temporaire peuvent également constituer une source importante d'immigration future étant donné qu'ils disposent de la formation nécessaire pour entrer sur le marché du travail canadien. En 2008, 79 509 étudiants étrangers sont entrés au Canada, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente (74 038 étudiants)[26].

En collaboration avec certains partenaires, CIC a continué de mettre en œuvre avec succès des initiatives clés pour aider le Canada à demeurer concurrentiel dans la lutte pour attirer et retenir les étudiants étrangers. En leur offrant des occasions d'obtenir du travail, on leur permet d'acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour demander la résidence permanente dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) ou dans la catégorie de l'expérience canadienne. Le Programme de permis de travail hors campus (programme national du Ministère qui permet aux étudiants étrangers inscrits dans des collèges et des universités publics, ainsi que dans certains établissements privés conférant des diplômes, de chercher un emploi à l'extérieur du campus) ainsi que le Programme de permis de travail postdiplôme (qui permet aux diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire participants d'obtenir une précieuse expérience de travail au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans) continuent de jouer un rôle important à cet égard. CIC a délivré 16 457 permis de travail hors campus et 18 309 permis de travail postdiplôme en 2008–2009, ce qui témoigne du succès de ces programmes de permis à l'intention des étudiants étrangers.

L'utilisation de la biométrie dans le programme des résidents temporaires[27] (grand projet de l'État prévu dans le budget de 2008) permettra aux agents des visas à l'étranger et aux agents des services frontaliers de prendre des décisions plus éclairées, fondées sur des renseignements exacts quant à l'identité et à l'admissibilité des demandeurs, en plus de permettre aux agents des services frontaliers de vérifier l'identité des demandeurs aux points d'entrée du Canada. Ainsi, le gouvernement du Canada se trouvera en meilleure posture pour réduire les fraudes liées à l'identité et pour améliorer la sécurité des Canadiens, au moyen de mesures renforcées de surveillance de la criminalité. La biométrie facilitera également le traitement des dossiers

[24] Pour en savoir plus sur *Avantage Canada* : **www.fin.gc.ca/ec2006/plan/pltoc-fra.asp**.
[25] Source : *Faits et chiffres 2008* (**www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp**).
[26] Source : *Faits et chiffres 2008* (**www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp**).
[27] Pour en savoir plus à ce sujet : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2009/2009-06-18.asp**.

des demandeurs légitimes en permettant de confirmer rapidement leur identité. En mars 2009, CIC a obtenu l'approbation préliminaire en vue de la mise en œuvre du projet de la biométrie, qui doit débuter vers la fin de 2011.

Leçons retenues

La préparation de modifications aux dispositions réglementaires ayant trait au Programme des travailleurs étrangers temporaires a présenté un certain nombre de difficultés, en raison notamment de la complexité du programme, de la participation de multiples ministères, et de l'obligation de produire pour la première fois certains documents de référence liés au programme, tels qu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et une analyse coûts-avantages. Le travail qu'on effectuera dans l'avenir relativement à ce programme tablera sur l'expérience et les connaissances acquises ainsi que sur les documents élaborés dans le cadre de ce processus.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION, PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, DES PRINCIPES DE LA GESTION DES MIGRATIONS DANS LE RESPECT DES GRANDS OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE, ET PROTECTION DES RÉFUGIÉS AU CANADA

L'objectif primordial du deuxième résultat stratégique visé par CIC consiste en la promotion, à l'échelle internationale, de la vision du Canada par rapport à la gestion des migrations, dont les avantages à long terme comprennent la réduction au minimum des risques pour les pays de destination ainsi que pour les migrants, la mise en place de programmes viables pour corriger les problèmes liés au marché du travail et à la démographie, ainsi que l'amélioration des retombées économiques pour tous les intervenants. CIC a continué d'étendre son rôle de leadership dans l'orientation et la progression des dialogues importants sur les politiques et la gouvernance à l'échelle internationale en matière de migrations, et dans la coordination de l'apport du Canada à ces dialogues. Étant donné la complexité des enjeux, CIC a continué d'encourager les partenariats nationaux et internationaux qui permettraient d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique sur les migrations internationales et la protection, et de cerner les occasions de soutenir les priorités du Canada en matière de politiques et de programmes.

À l'échelle internationale, un nombre toujours plus important de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de tribunes bilatérales et multilatérales, et d'instituts de recherche (universitaires et autres) inscrivent à leurs programmes des questions liées aux migrations, aux réfugiés et à la citoyenneté. Les discussions qui en découlent permettent d'établir des liens entre la politique liée aux migrations et le programme global du Canada en matière d'affaires étrangères, notamment dans des domaines tels que la sécurité internationale, l'aide au développement, le commerce, la santé, l'environnement et les mouvements du capital humain. Le Canada dispose d'une expertise reconnue en ce qui a trait à la gestion des migrations et on demande souvent à ses représentants de contribuer à ces discussions internationales. CIC continuera de promouvoir à l'échelle des ministères une compréhension commune des politiques et des points de vue sur la migration. Il continuera également de promouvoir des échanges mutuellement avantageux avec d'autres pays afin d'améliorer la compréhension des tendances et des points de vue en matière de migration.

Il existe environ 11 millions de réfugiés dans le monde[28] et, en 2008–2009, le Canada s'est joint à de nombreux autres pays, organisations internationales et partenaires de la société civile pour venir en aide aux réfugiés. Ces partenariats étaient essentiels à l'exécution efficace des programmes humanitaires du Canada. Par exemple, le Canada a travaillé étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés[29] (HCR) afin de trouver des solutions durables pour les réfugiés, en particulier les personnes déplacées depuis des décennies en raison de crises prolongées. Chaque année, le Canada réinstalle entre 10 000 et 12 000 réfugiés, soit le dixième de tous les

[28] Pour en savoir plus, voir les statistiques du HCR : **www.unhcr.org/4a375c426.html** (en anglais seulement).
[29] Pour en savoir plus sur le HCR (site en anglais seulement) : **www.unhcr.org/**.

réfugiés réinstallés sur la planète. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, plus de 780 000 réfugiés et personnes se trouvant dans des situations analogues ont pu se réinstaller au Canada. De plus, le Canada a continué d'offrir sa protection aux réfugiés qui se sont présentés sur son territoire pour obtenir l'asile.

Activité de programme 3 — Rôle du Canada dans la gestion des migrations internationales et la protection

RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008–2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
4,0	4,0	2,2

Explication des ressources utilisées : Les dépenses réelles ont été inférieures de 1,8 M$ aux autorisations de dépenses totales, principalement à cause de la non-utilisation de crédits de fonctionnement général.

Résultat attendu

Le Canada influence le débat stratégique international dans le cadre de ses responsabilités en matière de migration internationale et de protection des réfugiés.

Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Nombre et définition des accords internationaux conclus ou renouvelés ou des autres ententes gérées, entreprises ou établies (multilatéralement, régionalement, bilatéralement, y compris avec des organismes internationaux)	CIC répond aux demandes ponctuelles	Objectif atteint en totalité	Le Canada est signataire de plus de 15 instruments internationaux d'intervention qui touchent les migrations et les droits de la personne. CIC a suivi de près l'évolution de la situation en ce qui concerne ces accords internationaux et veillé à ce que le Canada respecte ses obligations internationales. CIC s'est chargé d'un certain nombre de résolutions ou de déclarations, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies[30], du Conseil des droits de l'homme[31], du Processus de Puebla[32] et du Sommet des Amériques[33]. Le Ministère a aussi participé à l'établissement de lignes directrices en matière de politiques et d'activités, telles que les lignes directrices régionales pour l'aide aux mineurs non accompagnés, de la Conférence régionale sur les migrations[34]. CIC a également contribué aux processus de reddition de comptes et de surveillance liés aux droits de la personne, établis par des organismes multilatéraux tels que les Nations Unies et l'Organisation des États américains[35]. Les efforts incessants du Canada pour dénouer les situations de crise prolongées impliquant des réfugiés ont conduit le HCR à faire de cette question une priorité mondiale en 2008.

[30] Pour en savoir plus [en anglais seulement] : **www.unhcr.org/pages/49e455386.html.**
[31] Pour en savoir plus : **www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/.**
[32] Pour en savoir plus [en anglais seulement] : **www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/puebla-process.**
[33] Pour en savoir plus [en anglais seulement] : **www.summit-americas.org/sirg.html.**
[34] Pour en savoir plus [en anglais seulement] : **www.rcmvs.org/.**
[35] Pour en savoir plus : **www.oas.org/fr/default.asp.**

Avantages pour les Canadiens

Le Canada, en tant que chef de file internationalement reconnu dans la gestion des migrations, a l'occasion et la responsabilité de jouer un rôle stratégique dans les tribunes internationales traitant des migrations. Au cours des dernières années, tandis qu'un nombre toujours plus grand de pays élaborent des programmes concernant l'immigration et les réfugiés, ou manifestent leur intention en ce sens, l'intérêt envers la gestion des migrations s'est constamment accru; cette tendance devrait se maintenir, voire s'accélérer, et entraînera probablement une augmentation de la concurrence pour attirer les migrants qualifiés.

L'intensification des migrations internationales a des répercussions sur tout le Canada, qu'il s'agisse de son tissu social et culturel ou de la capacité pour les Canadiens de voyager ou de faire des affaires à l'étranger. Les politiques et les programmes qui touchent le mouvement international des personnes (aux frontières canadiennes ou à l'extérieur du pays) ont également une incidence directe sur la sécurité du Canada et celle des Canadiens en général, qu'ils se trouvent au pays ou à l'étranger.

En maintenant sa présence dans les tribunes internationales, le Canada contribue à modeler les orientations des dirigeants internationaux quant à la gestion des migrations. Le but est de s'assurer que le Canada peut continuer de façonner l'avenir de ses programmes d'immigration et de protection des réfugiés, et de préserver sa capacité d'établir des politiques en matière d'immigration afin d'atteindre ses objectifs sur les plans économique, social, humanitaire et culturel. Grâce à cette participation, le Canada est en mesure de respecter ses obligations légales et internationales, et peut promouvoir les principes d'une meilleure gestion des migrations sur la scène internationale en communiquant ses connaissances, son expérience et sa vision. La participation du Canada aux tribunes internationales a également consolidé les relations intergouvernementales et les réseaux internationaux, en particulier aux États-Unis, au Mexique, en Amérique centrale et dans les pays européens.

Analyse du rendement

En 2008–2009, CIC a dirigé, coordonné et fait progresser les positions et les activités du gouvernement du Canada ayant trait à la politique internationale en matière de migrations, en collaboration étroite avec d'autres ministères. CIC a également fait la promotion des positions du Canada auprès de gouvernements étrangers et de partenaires internationaux. Tous les ans, CIC participe à environ 80 rendez-vous internationaux sur les migrations, y compris des sommets, des réunions de groupes de travail, des ateliers et des colloques. Il en profite pour faire valoir les intérêts du Canada, créer des alliances concernant certaines questions touchant les migrations (comme les résolutions des Nations Unies), et influencer l'élaboration des politiques à l'échelle régionale ou internationale.

En 2008–2009, la réalisation des objectifs a exigé du leadership ainsi que la coordination réussie d'activités, afin de présenter une vue d'ensemble cohérente et stratégique des différents aspects des programmes et politiques de CIC. Le Ministère a notamment mené des consultations constructives et échangé des renseignements sur les questions de migrations internationales, surtout à l'appui de la participation du Canada à des tribunes internationales et par rapport au respect par le Canada de différentes obligations internationales en matière de droits de la personne. L'organisation et la coordination de visites de parlementaires et de hauts fonctionnaires étrangers (au Canada) et canadiens (à l'étranger), ainsi que la collecte et la communication de renseignements par l'intermédiaire des gestionnaires de programmes d'immigration et d'agents dans les différentes missions, comptent parmi les activités clés menées avec succès pour appuyer l'atteinte des objectifs.

CIC a fourni des conseils sur des questions liées aux migrations à des ministères et organismes tels que Patrimoine canadien, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'ASFC, Affaires étrangères et Commerce international (MAECI) et Santé Canada. De plus, CIC a mis sur pied un groupe interministériel sur les migrations, afin d'échanger des renseignements et de promouvoir une approche pangouvernementale. CIC a établi, coordonné et géré des relations de travail avec des représentants de gouvernements étrangers et d'organisations internationales sur des questions liées aux migrations internationales, mettant en valeur les positions du Canada et gagnant des appuis. Par exemple, CIC a échangé des renseignements et des données avec les États-Unis, et a investi beaucoup d'efforts pour obtenir un consensus sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Une évaluation du Programme d'élaboration de politiques en matière de migration[36] (PEPM), programme qui fournit du financement aux organisations actives dans les domaines de l'élaboration de politiques et de la recherche sur les migrations, a révélé qu'entre autres bienfaits, le PEPM a favorisé les activités de recherche et le débat public concernant les questions de migration, stimulé l'échange d'information entre les pays, et renforcé les relations intergouvernementales et les réseaux internationaux.

Le Canada a également influencé le débat sur les politiques internationales en contribuant par l'intermédiaire de différentes tribunes à élargir la capacité de protection internationale. Plus précisément, avec les encouragements soutenus du Canada, le HCR a fait de la question des situations de crise prolongée impliquant des réfugiés une priorité clé en 2008. En décembre 2008, le Dialogue du Haut Commissariat sur les défis de protection, organisé par le HCR, a encouragé les pays membres, les universitaires et les organisations de la société civile à trouver des solutions pour les réfugiés en situation de crise prolongée. Le Canada participe aussi au Groupe de travail sur la réinstallation, afin de continuer à soutenir le HCR dans ses efforts pour augmenter la capacité de réinstallation à l'échelle planétaire. En 2008, plusieurs pays ont annoncé leur intention de mettre en place des programmes de réinstallation. Depuis lors, le Canada fournit des services de soutien technique à certains d'entre eux.

CIC a en outre travaillé à élargir la capacité de protection dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour les Amériques. En août 2008, le Canada a mis sur pied et coparrainé un atelier au Costa Rica, au cours duquel une douzaine de pays des Amériques ont échangé leurs pratiques exemplaires à l'égard de la protection des réfugiés. En décembre 2008, à titre de suivi, six représentants du Costa Rica sont venus au Canada pour y étudier le système de protection des réfugiés. Ces rencontres ont permis des discussions en profondeur avec des partenaires de l'Amérique centrale, et le HCR a reconnu leurs contributions à la protection régionale.

Leçons retenues

La capacité du Canada d'influencer le HCR et les pays membres pour qu'ils accordent la priorité aux situations de crise prolongée impliquant des réfugiés illustre bien l'importance du travail accompli en collaboration et de façon multilatérale. Au pays, CIC a travaillé étroitement avec l'ACDI et le MAECI à mettre au point une approche canadienne coordonnée qui porte sur les trois piliers essentiels que sont l'immigration, le développement et la diplomatie. Sur la scène internationale, l'intervention bilatérale et multilatérale auprès d'autres pays a mené à un consensus international sur la nécessité de trouver des solutions aux situations de crise prolongée impliquant des réfugiés (ce problème n'avait pas reçu une attention mondiale soutenue avant l'adoption d'une approche multilatérale pour parvenir à le résoudre). Étant donné le succès de cette approche, CIC continuera de suivre un modèle pangouvernemental et de susciter l'engagement de gouvernements étrangers pour promouvoir sa vision de la gestion des migrations.

[36] Pour en savoir plus sur cette évaluation : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pepm/index.asp.**

Activité de programme 4 — Programme des réfugiés

RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008–2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
94,2	120,5	112,2

Explication des ressources utilisées : Les autorisations de dépenses totales ont été supérieures de 26,3 M$ aux dépenses prévues, principalement en raison de crédits supplémentaires obtenus dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour le Programme fédéral de santé intérimaire, de modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et des coûts liés aux nouvelles conventions collectives et aux salaires.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 8,3 M$ aux autorisations de dépenses totales, soit de 6,9 %, à cause des dépenses inférieures aux prévisions pour le Programme fédéral de santé intérimaire, et de retards dans la dotation liée aux modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Résultat attendu

Les personnes ayant besoin de protection et les réfugiés au sens de la Convention sont protégés par le Canada, qui s'acquitte par le fait même de ses obligations internationales et poursuit sa tradition humanitaire tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Par catégorie, nombre de personnes protégées et de réfugiés au sens de la Convention qui ont obtenu le statut de résident permanent	*Fourchettes cibles en 2008* : Réfugiés parrainés par le gouvernement : 7 300 à 7 500 Réfugiés parrainés par le secteur privé : 3 300 à 4 500 Personnes protégées au Canada : 9 400 à 11 300 Personnes à charge à l'étranger : 6 000 à 8 500	Objectif atteint en grande partie[37]	En 2008, le Canada a accordé la résidence permanente à 7 295 réfugiés parrainés par le gouvernement; 3 512 réfugiés parrainés par le secteur privé; 6 994 personnes protégées au Canada; 4 059 personnes à charge à l'étranger. Un nombre moins important que prévu de personnes protégées au Canada ont obtenu la résidence permanente, en raison de la diminution du nombre de décisions prises ces dernières années par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

[37] CIC a atteint le niveau prévu de rendement dans une proportion de 84 %.

Avantages pour les Canadiens

La sécurité internationale est liée à la promotion de la sécurité, des droits de la personne et de la protection des réfugiés. Le programme de protection des réfugiés du Canada (pilier de la contribution du Canada à un monde sûr et sécurisé) représente une expression de la tradition humanitaire du Canada, dont le gouvernement a fait une priorité après la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre des efforts internationaux de partage de la responsabilité liée aux personnes déplacées par le conflit.

Depuis, les efforts soutenus du Canada envers la protection des réfugiés ont mis en lumière l'importance de veiller au respect des droits de la personne et de promouvoir la valeur de la diversité culturelle. En protégeant les réfugiés, le Canada souligne également la nécessité de respecter les accords et obligations internationaux, tout en partageant avec les autres pays du monde la responsabilité à l'égard des personnes déplacées et persécutées. Le Canada a mis l'accent sur ces obligations en assumant un rôle de premier plan au sein des tribunes internationales, dont les Consultations intergouvernementales sur les migrations, le droit d'asile et les réfugiés, et des réunions de hauts dirigeants organisées par le HCR. Le Canada s'est efforcé et s'efforce toujours de créer des partenariats avec d'autres gouvernements, des intervenants de la société civile et des universitaires, pour favoriser l'établissement de systèmes nationaux de migration efficaces qui préservent la sécurité, la prospérité et les droits de la personne à l'échelle mondiale.

Dans l'ensemble, l'échange international des renseignements a contribué à l'amélioration de l'intégrité du programme des réfugiés, à l'augmentation du potentiel de protection et à la protection de la sécurité des Canadiens. L'exécution d'examens médicaux dans les pays d'origine des réfugiés a aussi contribué à la protection des Canadiens et à faire en sorte que le soutien et les programmes appropriés soient mis en place avant l'arrivée des réfugiés au Canada. La communication des renseignements pertinents aux partenaires et organisations au Canada a permis à ceux-ci de se préparer à combler les besoins particuliers des réfugiés dès leur arrivée, et a facilité l'intégration des réfugiés à la société canadienne.

Analyse du rendement

En 2008–2009, CIC a maintenu ses efforts de protection des personnes qui en avaient besoin, tant au Canada qu'à l'étranger, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité. De plus, le Ministère a continué de travailler avec ses partenaires afin d'assurer l'exécution de ses programmes de façon efficace.

Le nombre de demandeurs d'asile dans le cadre du programme d'octroi de l'asile du Canada n'a pas cessé de croître au cours des dernières années; en 2008, on assistait à une hausse de près de 30 % des demandes par rapport à 2007. En 2008, le Canada a reçu près de 37 000 demandes d'asile, soit environ le dixième des demandes présentées dans tous les pays industrialisés, de sorte que le Canada se situe au deuxième rang à cet égard, après les États-Unis qui ont reçu plus de 49 000 demandes[38]. Il est possible d'attribuer la hausse du nombre des demandes d'asile présentées au Canada au cours des dernières années à une augmentation des demandes provenant de ressortissants de certains pays, notamment le Mexique, Haïti et quelques pays de l'Europe orientale, en particulier la République tchèque, qui comptent ensemble pour plus de 40 % des demandes d'asile reçues en 2008. Cette situation a donné lieu à une hausse du nombre de demandes d'asile en attente d'une décision de la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et à des délais de traitement prolongés. Afin de corriger ce problème, le gouvernement a pris des mesures importantes visant à pourvoir les postes vacants à la CISR.

Dans le but d'améliorer l'efficacité de notre programme d'octroi de l'asile et l'intégrité des systèmes nord-américains d'octroi de l'asile, CIC a maintenu sa collaboration avec les fonctionnaires des États-Unis quant à l'échange de renseignements sur les demandeurs d'asile. De plus, CIC a travaillé avec l'ASFC à simplifier les procédures d'admission, dans le but de maintenir la capacité de traitement malgré le nombre croissant de demandes d'asile. Enfin, dans une optique d'amélioration de l'efficacité des relations entre organisations, CIC a continué de travailler auprès de la

[38] Pour en savoir plus : **www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/49c796572.pdf** (en anglais seulement).

CISR afin de négocier les particularités des annexes à l'entente trilatérale entre CIC, l'ASFC et la CISR.

En 2008, afin de maintenir le dynamisme dans ses efforts de protection, CIC a émis de nouvelles directives sur les personnes vulnérables et les mineurs aux agents qui reçoivent les demandes d'asile et qui en déterminent la recevabilité; elles prévoient le traitement en priorité des demandes d'asile présentées par des personnes vulnérables ainsi que des aménagements particuliers durant le processus d'examen[39].

En ce qui a trait au programme de réétablissement, en 2009 le Canada a annoncé qu'il allait plus que doubler le nombre de réfugiés iraquiens parrainés par le secteur privé qu'il accepte en provenance du Moyen-Orient, ajoutant de ce fait 1 300 personnes par année, au cours des trois prochaines années, au nombre de personnes actuellement parrainées[40]. Le Canada a aussi donné suite à son engagement pluriannuel de procéder au réétablissement d'un nombre de réfugiés du Bhoutan pouvant aller jusqu'à 5 000[41]. Le projet de traitement en groupe des demandes de réinstallation des Bhoutanais a requis la participation coordonnée et multilatérale de nombreux pays de réinstallation qui ont travaillé ensemble à trouver des solutions stratégiques aux problèmes des réfugiés bhoutanais au Népal, bon nombre d'entre eux vivant dans des camps de réfugiés depuis plus de 15 ans.

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) a continué à fournir des services de santé temporaires aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui ne sont pas admissibles à un régime d'assurance-maladie provincial et qui n'ont aucun moyen d'obtenir des services de santé. En 2008–2009, 117 873 clients disposaient de certificats du PFSI valides, ce qui a donné lieu à plus de 650 000 demandes de remboursement de frais médicaux. Ce chiffre représente une hausse de 16 % du nombre de clients (101 791), et 24 % plus de demandes de remboursement (523 000) qu'en 2007–2008. CIC reverra la protection offerte par le PFSI afin de s'assurer qu'elle continue de correspondre aux obligations du Ministère quant à la protection des réfugiés.

CIC a continué de revoir et de réorienter ses programmes afin de s'assurer qu'ils abordent les problèmes en amont et qu'ils procurent une protection et des solutions durables. Par exemple, CIC a établi les profils culturel et épidémiologique des réfugiés bhoutanais avant leur arrivée au Canada. Ces profils, ainsi que des renseignements pertinents sur les individus aux besoins aigus, ont été transmis aux fournisseurs de services et aux groupes chargés des questions de santé, avant l'arrivée des réfugiés. Cela a permis aux communautés de mieux se préparer à satisfaire les besoins de ces réfugiés.

Leçons retenues

En 2008, la hausse du nombre de demandes d'asile présentées, conjuguée à une pénurie de décideurs à la CISR, a engendré une augmentation du nombre de demandes en attente d'une décision et l'allongement des délais de traitement[42]. Le gouvernement a pris des mesures importantes pour pourvoir les postes vacants à la CISR afin de corriger cette situation. Depuis octobre 2008, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme a procédé à 24 nominations et à sept renouvellements de mandat; ces personnes ont été affectées à la Section de la protection des réfugiés par le président de la CISR. Ces nominations ont été faites pour aider la CISR à atteindre son effectif complet. Au 31 mars 2009, 16 postes restaient toujours à pourvoir à la Section de la protection des réfugiés de la CISR, sur un effectif total de 127 personnes. Grâce à ces nominations, la Section de la protection des réfugiés a atteint tout près de 90 % de son effectif complet.

[39] Pour en savoir plus, voir les directives : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/pp/pp01-fra.pdf**.
[40] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2009/2009-02-11.asp**.
[41] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2007/2007-05-22.asp**.
[42] Pour en savoir plus, voir le rapport de la vérificatrice générale : **www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200903_02_f_32289.html**.

Dans la foulée de l'évaluation du Programme de parrainage privé de réfugiés[43], CIC s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre un cadre de mesure du rendement pour le programme canadien de réétablissement des réfugiés. Ce cadre permettra de mieux uniformiser le processus de reddition des comptes, de relever les défis de mise en œuvre du programme et d'accroître la disponibilité de données permettant de mesurer l'efficacité du programme. Au début de 2009, CIC a mis sur pied un groupe de travail qui rassemble des répondants du secteur privé et des fournisseurs de services, afin de susciter la participation des intervenants dans l'élaboration d'une stratégie et d'indicateurs de rendement permettant de mesurer les résultats obtenus par les réfugiés réinstallés dans leurs efforts d'établissement.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 : INTÉGRATION RÉUSSIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA SOCIÉTÉ ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

Les nouveaux arrivants contribuent à façonner notre expérience collective et leur contribution à l'économie et à la société profite à tous les Canadiens. Les politiques et programmes d'intégration et de citoyenneté soutiennent les nouveaux arrivants dès les étapes initiales de planification et de préparation à l'étranger, en passant par leur arrivée et leur établissement, jusqu'à leur intégration à plus long terme et leur participation pleine et entière à la société canadienne ainsi qu'à l'obtention de la citoyenneté. Il est dans l'intérêt des Canadiens de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne. L'efficacité du système d'immigration repose sur la capacité des nouveaux arrivants d'avoir accès aux possibilités et aux ressources qui leur permettront d'exploiter leur potentiel et de participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et civique du pays. Tandis que nous continuons d'appuyer et de célébrer la diversité canadienne, nous devons également renforcer les liens qui nous lient en tant que citoyens. Notre objectif est de faire en sorte que tous partagent les mêmes sentiments et le même engagement envers ce que cela signifie que d'être citoyen canadien.

Les programmes qui aident les nouveaux arrivants au cours de leurs premières années de vie au pays constituent des investissements essentiels dans le processus d'intégration à long terme. L'acquisition de la citoyenneté représente une étape importante dans la démarche d'intégration au Canada, parce qu'elle permet aux nouveaux arrivants de se prévaloir de la gamme complète des droits canadiens et les investit des responsabilités qu'elle implique, et parce qu'elle stimule leur sentiment d'appartenance au Canada. Cette intégration a lieu dans le contexte d'un élargissement de ce que signifie la citoyenneté pour tous les Canadiens. Beaucoup de choses ont changé depuis 1947, année où la première *Loi sur la citoyenneté canadienne* est entrée en vigueur et où l'on a défini le concept moderne de *citoyen canadien*. Compte tenu de l'évolution des questions de citoyenneté, des modifications à la *Loi sur la citoyenneté* de 1977 ont obtenu la sanction royale le 17 avril 2009. Ces modifications protègent la valeur de la citoyenneté canadienne, réintègrent dans la citoyenneté de nombreuses personnes qui en avaient été dépossédées en raison de dispositions législatives antérieures, et reconnaissent pour la première fois d'autres personnes en tant que citoyens canadiens. Ces modifications limitent également la transmission par filiation de la citoyenneté à la première génération née à l'extérieur du Canada.

Le 30 octobre 2008, le portefeuille du Multiculturalisme a été transféré du ministère du Patrimoine canadien à Citoyenneté et Immigration Canada. Ce transfert tablait sur les liens naturels entre le système d'immigration, les programmes d'intégration et d'établissement du Ministère, et l'objectif de bâtir une société multiculturelle où tous les habitants font partie d'un tout cohérent. Le transfert du portefeuille du Multiculturalisme devrait permettre une meilleure coordination entre les programmes d'établissement à court terme mis sur pied par le gouvernement à l'intention des nouveaux arrivants, et ses programmes d'intégration à plus long terme qui favorisent l'inclusion, la participation et la citoyenneté partagée.

[43] Pour en savoir plus sur cette évaluation : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pppr/pppr-sommaire.asp.**

Activité de programme 5 — Programme d'intégration

RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008–2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
940,8	926,3	825,9

Explication des ressources utilisées : Les autorisations de dépenses totales ont été inférieures aux dépenses prévues en raison de virements internes vers d'autres activités de programme.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 100,4 M$ aux autorisations de dépenses totales, soit de 10,8 %, principalement à cause des dépenses inférieures aux prévisions pour les contributions dans le cadre de l'Accord Canada–Ontario sur l'immigration, et des coûts de fonctionnement connexes.

Résultat attendu

Les nouveaux arrivants répondent aux besoins du Canada en matière de développement économique, social et culturel.

Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Participation au marché du travail — taux d'emploi comparé à la moyenne canadienne après 5 ans et après 10 ans	Amélioration, d'ici 2012, du taux de participation par rapport à la moyenne canadienne	En cours	Les données de l'*Enquête sur la population active — 2008*[64] montrent que le taux de chômage chez les immigrants récents (ceux qui vivent au Canada depuis 5 à 10 ans) a grimpé de 8,2 % à 8,8 %. Le taux de chômage chez les immigrants établis au Canada depuis 10 ans ou plus a connu une légère baisse, passant de 5,7 % en 2007 à 5,6 % en 2008, soit un taux inférieur à celui de la population née au Canada, qui se situait à 5,9 %. Les Perspectives des migrations internationales 2007[65] de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que la participation des personnes nées à l'étranger à la main-d'œuvre du Canada se situe à 74 %. De ce fait, le Canada arrive au cinquième rang de tous les pays de l'OCDE.

[64] Pour en savoir plus sur l'*Enquête sur la population active* : **www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/other/lfs/lfsintro-fra.htm.**
[65] Pour en savoir plus, voir le site Web de l'OCDE : **www.oecd.org/**.

Avantages pour les Canadiens

L'immigration est essentielle au développement de l'économie, de la société et de la culture canadiennes. Le Canada étant l'un des seuls pays à s'être doté d'un programme de gestion de l'immigration axé sur l'acquisition de la citoyenneté par les nouveaux arrivants, il s'efforce d'agir en tant que chef de file international pour ce qui est d'en maximiser les avantages. Le programme d'intégration de CIC fait partie intégrante du système d'immigration du Canada, et contribue à l'objectif du gouvernement du Canada d'une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale. L'efficacité de l'établissement des nouveaux arrivants influe sur leur réussite à long terme au Canada et, au bout du compte, se répercute sur tous les Canadiens. Elle peut également renforcer l'appui de la population envers le programme d'immigration du Canada. Par exemple, 82 % des Canadiens sont d'avis que la composition multiculturelle du Canada représente l'un des principaux atouts de leur pays[46].

Analyse du rendement

Le programme d'intégration vise avant tout à fournir aux nouveaux arrivants le soutien et les services qui les appuieront dans leur établissement et dans leur intégration à long terme au Canada, et à les aider à contribuer au développement économique, social et culturel du pays. L'un des buts du programme est d'améliorer le rendement des immigrants sur le marché du travail, malgré les nombreux obstacles; par exemple, les conditions sur le marché du travail, la maîtrise des langues officielles, la reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience de travail acquise à l'étranger, ainsi que l'incidence des études à l'étranger, tous ces éléments peuvent influencer le rendement sur le marché du travail[47]. En 2008–2009, CIC a continué de mettre l'accent sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures susceptibles de contribuer à résoudre ces difficultés et à joindre les gens plus tôt dans le processus d'immigration, comme l'explique ce qui suit.

En 2008, CIC a adopté une approche modernisée en matière d'établissement, regroupant les programmes d'établissement et organisant les services en fonction des secteurs thématiques suivants : information et orientation; langue; accès au marché du travail; liens dans la communauté; services de soutien; évaluation des besoins. CIC a également mis au point en 2008 un cadre d'imputabilité, de risques et de vérification qui a concrétisé l'approche modernisée du programme d'établissement, entraînant la mise en œuvre de conditions révisées pour le financement lié à l'établissement, d'une structure mieux conçue pour l'élaboration des politiques et programmes et la prestation des services, et d'un régime de responsabilisation amélioré pour l'obtention et la communication des résultats. CIC pourra ainsi fournir des services plus efficacement, et sera en mesure de bien évaluer les résultats et d'établir des rapports à leur sujet.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers[48] (BORTCE), mis sur pied en mai 2007, a jeté l'assise grâce à laquelle CIC est en mesure de remplir son mandat de fournir aux immigrants éventuels à l'étranger et aux nouveaux arrivants au Canada des renseignements et des services d'aiguillage et d'orientation pour faciliter leur intégration au marché du travail canadien. On peut maintenant obtenir des renseignements sur les processus canadiens de reconnaissance des titres de compétences étrangers grâce au site Web du BORTCE, accessible partout dans le monde, ou encore en se présentant ou en téléphonant sans frais à l'un des 330 centres de Service Canada à l'échelle du Canada. En mars 2009, le lancement du guide *Vous voulez travailler au Canada? Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants*, et la campagne de publicité correspondante dans Google, ont donné lieu à une hausse de 80,6 % du nombre de consultations du site Web du BORTCE par rapport au mois précédent. Au total, le site Web a reçu 287 378 visites de juillet 2008 à mars 2009, 70 % d'entre elles depuis l'étranger. De plus,

[46] Source : *Migrant Integration Policy Index* : **www.integrationindex.eu/** [en anglais seulement].

[47] Sources : BONIKOWSKA, A., David A. GREEN et W. Craig RIDDELL, *Littératie et marché du travail : les capacités cognitives et les gains des immigrants*, Statistique Canada, 2008; PICOT, Garnett et Arthur SWEETMAN, *Dégradation du bien-être économique des immigrants et des causes possibles : mise à jour 2005*, Statistique Canada, 2005.

[48] Pour en savoir plus : **www.competences.gc.ca/**.

on a prévu dans le budget de 2009 du financement pour appuyer le BORTCE de CIC et le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers de RHDCC, en partenariat avec les provinces et territoires, dans leurs efforts pour mettre au point un cadre pancanadien de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Pour ce faire, il faudra mettre au point une approche commune à l'évaluation des titres de compétences étrangers, qui permettra de jauger et de reconnaître rapidement ces titres et de s'assurer que les immigrants s'intègrent mieux à la main-d'œuvre canadienne. Dans le contexte de cette approche, le BORTCE a commencé à élaborer à l'étranger une plateforme en vue de joindre dans un nombre accru de pays sources un plus grand nombre d'immigrants dont les titres de compétences et l'expérience correspondent aux professions désignées comme prioritaires.

En 2008, le programme Orientation canadienne à l'étranger (OCE) a été élargi à quatre nouveaux pays : la Colombie, le Népal, le Sri Lanka et la Jordanie. Dans le cadre de ce programme, on a offert des séances d'orientation à 13 225 immigrants, dont un nombre record de 5 295 réfugiés, ce qui correspond à une hausse de 21 % du nombre de réfugiés par rapport à 2007–2008. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle a été mis au point afin de mieux évaluer les répercussions du processus d'orientation sur l'établissement initial des immigrants au Canada. Un projet pilote d'engagement et d'intégration actifs a aussi été lancé vers la fin de 2008 à Taiwan et en Corée du Sud, dans le but de fournir l'orientation de groupe et des ateliers sur des sujets particuliers à toutes les catégories d'immigrants, sauf aux réfugiés, et d'étudier parallèlement de nouvelles méthodes d'évaluation des besoins, de gestion des dossiers personnels et d'aiguillage. Durant la période de rodage, de novembre 2008 à mars 2009, 354 clients ont reçu ces services.

En plus de ses activités à l'étranger, CIC fournit des renseignements directement aux nouveaux arrivants : sur papier, sous forme de publications comme *Bienvenue au Canada*, et en ligne, par l'intermédiaire du portail sur l'immigration *Se rendre au Canada*[49]. Ce portail, créé par CIC en collaboration avec RHDCC, offre des renseignements complets aux immigrants nouveaux ou éventuels, afin de les aider à se préparer à vivre, à travailler et à étudier au Canada. En 2008, CIC y a ajouté des fonctions de recherche et a apporté des améliorations à l'outil sur les conditions d'entrée. Deux ateliers fédéraux-provinciaux-territoriaux en 2008–2009 ont permis le renforcement de la collaboration ainsi que l'échange des pratiques, du contenu et des outils novateurs pour les portails provinciaux et territoriaux financés dans le cadre de l'initiative du portail sur l'immigration *Se rendre au Canada*. En moyenne, le portail reçoit plus d'un million de visites chaque année.

En 2008–2009, CIC a amélioré la qualité des cours de langue offerts aux nouveaux arrivants. Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) a été étoffé pour inclure des cours de français et d'anglais de niveaux plus élevés. Pour les cours dispensés en français, les outils d'évaluation de la compétence linguistique et les ressources liées au programme d'enseignement ont également fait l'objet d'améliorations pour offrir la même qualité que ce qui existait en anglais. De plus, 14 collèges de l'Ontario ont participé à l'établissement de programmes d'enseignement et à la réalisation de projets pilotes dans le cadre d'initiatives de cours de langue propres à certaines professions, afin de satisfaire aux exigences spécifiques des milieux de travail canadien. En 2008, approximativement 55 000 clients ont suivi des CLIC, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente[50].

Une évaluation formative de l'initiative des Cours de langue de niveau avancé[51] (CLNA) a eu lieu en 2008. Les résultats indiquent qu'en général, l'initiative des CLNA porte ses fruits pour ce qui est de combler les besoins immédiats de la population visée. La souplesse de l'initiative, caractéristique que les intervenants considèrent comme l'une de ses forces, a permis l'application d'un ensemble varié d'approches. Selon les

[49] Pour en savoir plus : **www.serendreaucanada.gc.ca.**

[50] Le nombre de clients ne comprend pas ceux de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec, étant donné que ces provinces disposent de programmes distincts grâce à un mode optionnel de financement auprès de CIC.

[51] Pour en savoir plus sur cette évaluation : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/clna/index.asp.**

résultats de l'évaluation, certaines approches sont plus efficaces que d'autres; le recours au placement professionnel, en particulier, semble avoir remporté un franc succès parmi les participants au programme. En préparation de l'évaluation sommative des CLNA en 2010–2011, on a mis au point une nouvelle méthode d'évaluation des résultats obtenus par les clients, laquelle a fait l'objet d'un projet pilote vers la fin de 2008–2009. CIC offre actuellement aux fournisseurs de services à l'échelle du Canada des fonds suffisants pour donner les CLNA à environ 3 500 à 4 500 clients par année.

CIC a continué d'offrir des services de jumelage dans le cadre du Programme d'accueil, qui ont permis d'établir des liens entre environ 5 700 nouveaux arrivants et des bénévoles de leur collectivité, une hausse de 5 % par rapport à 2007. La prestation des services de soutien, comme les services d'interprétation, de traduction et d'aiguillage, a connu une importante hausse de 32 %, ce qui a permis à environ 114 000 nouveaux arrivants d'avoir accès aux services dont ils avaient besoin.

En 2008–2009, compte tenu des difficultés de plus en plus grandes qu'avait le Programme d'aide au réétablissement (PAR) à répondre à la demande, CIC a maintenu pour une deuxième année l'octroi de fonds temporaires pour offrir un soutien équivalant au taux d'aide sociale provinciale et davantage de services d'orientation aux réfugiés parrainés par le gouvernement dans le cadre du PAR (environ 5 400 réfugiés). Au cours de cette période, on a élargi l'approche de gestion des cas mise à l'essai en Ontario en 2006–2007 pour y inclure les six fournisseurs de services du PAR en Ontario et environ 1 840 réfugiés parrainés par le gouvernement qui participaient à ce projet. Cette approche procure un soutien additionnel aux réfugiés parrainés par le gouvernement ayant des besoins aigus, et permet d'adapter les services aux besoins uniques de chaque réfugié. Des projets pilotes semblables sont en cours dans d'autres provinces. En mars 2009, on a procédé à l'évaluation de l'efficacité des activités de coordination, de gestion de cas et de mise en valeur du potentiel communautaire menées dans le cadre du projet pilote; les résultats seront publiés en juin 2009.

Leçons retenues

L'un des principaux défis que CIC doit relever est l'évaluation des résultats des programmes, tant à court terme qu'à long terme. Actuellement, CIC a recours au Système de mesure pour la reddition des comptes concernant les programmes de contributions de l'immigration (iSMRP) pour recueillir des données sur les clients et les services auprès des fournisseurs de services. À ce jour, la capacité de mesurer les résultats des programmes d'établissement au-delà des renseignements contenus dans l'iSMRP est limitée. Qui plus est, l'évaluation des résultats à l'échelle nationale est difficile, car les données ne sont pas toujours comparables d'une province à l'autre. La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec ont recours à un mode optionnel de financement auprès de CIC; ces provinces ont mis au point leurs propres régimes de responsabilisation et de reddition des comptes. Afin de renforcer sa capacité de mesurer les résultats des programmes, CIC a tracé dans son nouveau cadre d'imputabilité, de risques et de vérification, les grandes lignes d'un régime amélioré de responsabilisation pour l'obtention et la communication des résultats. La mise en place de ce régime suppose l'élaboration d'un cadre de mesure du rendement qui établira un lien entre, d'une part, les données sur les clients et les services contenues dans l'iSMRP, et d'autre part, les résultats quant à l'intégration des nouveaux arrivants. Des travaux sont en cours pour appuyer la collecte et l'analyse des données ainsi que leur utilisation subséquente dans la prise de décisions éclairées concernant la gestion des contributions, le financement et les orientations futures en matière de politiques. Cela comprend l'exploration de méthodes pour obtenir les commentaires des clients. On prévoit également l'utilisation d'un ensemble varié de mécanismes pour évaluer les résultats des programmes d'établissement par rapport aux résultats prévus en ce qui concerne la clientèle.

Activité de programme 6 — Programme de citoyenneté

RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2008–2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations de dépenses totales	Dépenses réelles
54,0	77,9	77,5

Explication des ressources utilisées : Les autorisations de dépenses totales ont été supérieures de 23,9 M$ aux dépenses prévues en raison de crédits supplémentaires obtenus dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour le Système mondial de gestion des cas, des coûts liés aux nouvelles conventions collectives et des virements internes.

Résultat attendu

Participation pleine et entière des citoyens à la société canadienne.

Indicateur de rendement	Objectif	État du rendement	Sommaire du rendement
Nombre et pourcentage de personnes ayant le statut de résident permanent qui obtiennent celui de citoyen	Maintenir ou améliorer le taux actuel de 85 % de résidents permanents qui obtiennent la citoyenneté	Objectif atteint en totalité	Le Canada continue de maintenir un taux de naturalisation élevé parmi les nouveaux arrivants admissibles. Selon les données du plus récent recensement (2006), 85 % des nouveaux arrivants admissibles sont devenus citoyens canadiens. En 2008, plus de 176 000 personnes ont obtenu la citoyenneté par attribution et plus de 41 500 preuves de citoyenneté ont été délivrées.

Avantages pour les Canadiens

La citoyenneté canadienne, assortie de ses droits et obligations, constitue le statut commun qui réunit les Canadiens et le fondement du Canada en tant que pays uni. Le programme de citoyenneté contribue à l'existence d'une société diversifiée qui favorise le multiculturalisme et l'inclusion sociale, en attribuant la citoyenneté aux nouveaux arrivants admissibles, en rehaussant la valeur de la citoyenneté ainsi qu'en promouvant les droits et responsabilités liés à la citoyenneté canadienne, et ce, pour tous les Canadiens. En 2008, 2 719 cérémonies ont eu lieu pour célébrer les citoyens canadiens les plus récents. Des activités promotionnelles telles que Célébrons la Semaine de la citoyenneté, la remise des certificats du mérite civique, les cérémonies de réaffirmation de la citoyenneté, ainsi que les 385 cérémonies qui se sont déroulées dans des lieux communautaires ont contribué à généraliser l'appréciation de la valeur de la citoyenneté parmi les Canadiens et à faire en sorte qu'ils ressentent tous un même sentiment d'appartenance, de loyauté et d'attachement envers le Canada.

Des modifications récentes à la *Loi sur la citoyenneté*, qui ont réintégré dans la citoyenneté de nombreuses personnes l'ayant perdue à cause de dispositions législatives antérieures, permettront à ces personnes de se prévaloir à nouveau des services réservés aux citoyens, par exemple l'obtention du passeport canadien.

Analyse du rendement

Le Canada continue d'avoir l'un des taux de naturalisation les plus élevés parmi les pays comparables : les États-Unis (40 %), l'Australie (75 %) et le Royaume-Uni (56 %)[52]. Selon les données du Recensement de 2006[53], la majorité (85,1 %) des personnes nées à l'étranger qui vivaient au Canada et

[52] Source : Statistique Canada (**www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2004004/article/7775-fra.pdf**).
[53] Pour en savoir plus sur le Recensement de 2006 au Canada : **www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm**.

qui étaient admissibles à la citoyenneté canadienne ont choisi de devenir des citoyens canadiens. Ce chiffre représente une hausse par rapport au résultat de 83,9 % obtenu en 2001, et indique que la citoyenneté canadienne représente un statut enviable; nombreux sont les nouveaux arrivants qui constatent les avantages d'obtenir la citoyenneté afin de pouvoir participer pleinement à la société canadienne.

Le taux de naturalisation ne représente qu'un indicateur parmi d'autres de l'attitude envers la citoyenneté canadienne, mais il constitue un indicateur puissant. En 2008–2009, CIC a continué de développer une base factuelle solide et dynamique au moyen de laquelle on peut mesurer les aspects variés de la citoyenneté canadienne. De plus, une recherche sur l'opinion publique effectuée en janvier 2008, dans le but de mieux comprendre les facteurs qui motivent le choix de la naturalisation, a révélé que les immigrants ont un éventail de raisons pour venir au Canada et obtenir la naturalisation. Néanmoins, le fait de devenir citoyen est souvent considéré comme un des éléments du processus global de la venue au Canada.

En mai et juin 2008, CIC a mené des consultations auprès de spécialistes à l'échelle du pays, afin d'examiner la pertinence continue de l'approche du gouvernement en matière de citoyenneté. La validation du modèle actuel, qui établit des obligations à la fois pour les immigrants et pour la société d'accueil, a permis au Ministère d'aller de l'avant et de revoir les outils de citoyenneté. Par la suite, CIC a apporté des améliorations au guide d'étude en vue de l'examen pour la citoyenneté, à l'examen des connaissances et aux documents distribués à l'occasion des cérémonies. Ces nouveaux produits seront disponibles en 2009–2010.

Le projet de loi C-37, *Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté*, a obtenu la sanction royale en avril 2008; durant l'année qui a précédé son entrée en vigueur, CIC a travaillé, entre autres, à l'élaboration de dispositions réglementaires à l'appui, de changements aux systèmes informatiques, de trousses et formulaires de demande, de documents de formation, de produits de communication et de versions à jour des guides sur les politiques et programmes. Le projet de loi C-37 protège la valeur de la citoyenneté à maints égards. Il réintègre dans la citoyenneté bon nombre des personnes appelées les *Canadiens déchus* (des personnes qui avaient perdu la citoyenneté en raison de dispositions législatives antérieures) et accorde la citoyenneté aux enfants de première génération nés à l'étranger de parents canadiens, qui n'étaient auparavant pas admissibles à la citoyenneté. Il limite également la transmission par filiation de la citoyenneté aux enfants de première génération nés à l'étranger de citoyens canadiens.

En 2008, plus de 176 000 résidents permanents ont obtenu la citoyenneté par attribution et plus de 41 500 citoyens canadiens ont obtenu une preuve de citoyenneté. Toutefois, le nombre des demandes a continué de dépasser le potentiel de traitement de CIC. En 2008, CIC a reçu plus de 239 600 demandes d'attribution de la citoyenneté (ce chiffre était de 227 520 en 2007) et plus de 186 200 demandes ont été traitées, soit environ le même nombre que l'année précédente. En outre, CIC a effectué le traitement de plus de 43 000 demandes de preuve de citoyenneté en 2008, ce qui représente une baisse par rapport au nombre approximatif de 59 000 en 2007. Les délais de traitement ont augmenté, car la demande de services liés à la citoyenneté continue de dépasser le potentiel des ressources disponibles.

Leçons retenues

Pour rehausser la valeur de la citoyenneté canadienne, il est essentiel de s'assurer en tout temps que les outils de citoyenneté (tels que l'examen pour la citoyenneté et le guide d'étude) ainsi que les documents promotionnels continuent d'être pertinents. Le Ministère met au point des initiatives afin de renforcer la connaissance de l'histoire, de l'identité et des valeurs canadiennes, et il apportera des améliorations aux documents sur la citoyenneté et à l'examen sur les connaissances.

CIC simplifie actuellement le processus de traitement des demandes de citoyenneté et de preuve de citoyenneté afin de faire face à l'augmentation du nombre des demandes et des délais de traitement, et met notamment au point la demande en ligne dans le cadre du programme de citoyenneté. De plus, CIC a réalisé des projets pilotes pour examiner des façons de simplifier encore davantage le traitement des demandes.

La législation sur la citoyenneté est très complexe, de sorte que bien des personnes qui pourraient bénéficier des modifications à la *Loi sur la citoyenneté* ont de la difficulté à l'interpréter. Afin de corriger cette situation et d'éviter la présentation de demandes inappropriées qui pèseraient lourdement sur le personnel chargé du traitement, un outil d'auto-évaluation en ligne sera mis en place au début de l'exercice 2009–2010, parallèlement à l'entrée en vigueur des modifications.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Faits saillants financiers

Les faits saillants financiers présentés dans ce *Rapport ministériel sur le rendement* visent à donner un aperçu général de la situation financière et des résultats de CIC. Les états financiers détaillés de CIC sont disponibles sur son site Web, à l'adresse : **www.cic.gc.ca/francais/ministere/finances/index.asp.**

État condensé de la situation financière
au 31 mars

	Variation (%)	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
ACTIFS			
Actifs financiers	-15 %	66 810	76 906
Actifs non financiers	7 %	269 243	250 181
TOTAL	**3 %**	**336 053**	**327 087**
PASSIFS	11 %	681 380	613 866
AVOIR DU CANADA	-20 %	(345 327)	(286 779)
TOTAL	**3 %**	**336 053**	**327 087**

État condensé des résultats[54]
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Variation (%)	2009 (en milliers de dollars)	2008 (en milliers de dollars)
CHARGES	17 %	1 532 728	1 310 383
REVENUS	-11 %	404 410	456 704
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	**32 %**	**1 128 318**	**853 679**

Charges par activité de programme

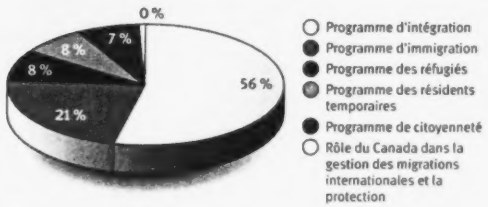

Revenus par activité de programme

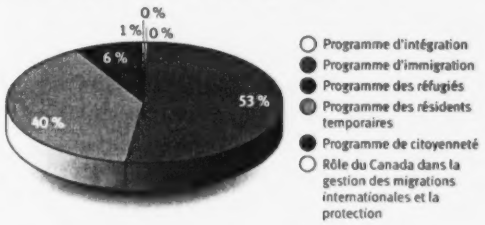

[54] Cet état condensé des résultats est préparé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'information est donc différente de celle publiée dans les Comptes publics du Canada, lesquels sont préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Tableaux électroniques

Les tableaux suivants figurent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse **www.tbs-sct.gc.ca/estsd-bddc/index-fra.asp**.

- Sources des revenus non disponibles
- Frais d'utilisation / Normes de services
- Rapport d'étape sur les grands projets de l'État
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Stratégie de développement durable
- Achats écologiques
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Vérifications internes et évaluations

Autres sujets d'intérêt

Multiculturalisme — Mobilisation et inclusion

En octobre 2008, la responsabilité du Programme du multiculturalisme, des programmes de reconnaissance historique et du Plan d'action canadien contre le racisme était transférée à CIC[55]. Avec l'ajout de la responsabilité de l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le mandat de CIC englobe désormais les questions d'intégration tant à long terme qu'à court terme, pour les Canadiens de longue et de fraîche date. Pour en savoir plus sur le rendement en 2008–2009, prière de consulter le *Rapport ministériel sur le rendement du ministère du Patrimoine canadien*[56].

Atténuation des risques pour la santé

L'entrée d'étrangers au Canada présente des menaces potentielles liées aux maladies infectieuses et au fardeau excessif pour le système de soins de santé du Canada. En ce qui a trait à la gestion des risques pour la santé, CIC a continué de renforcer ses liens avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), les autorités sanitaires provinciales et territoriales, et les partenaires internationaux. Parmi les réalisations les plus importantes en 2008–2009, mentionnons la conclusion d'un protocole d'entente avec l'ASPC afin de mieux structurer la coopération entre nos deux organismes par rapport à la politique en matière de santé des immigrants, ainsi que la publication et la diffusion du *Manuel du médecin désigné*, qui améliorera l'uniformisation des processus d'examen médical et la gestion des plus de 1 000 médecins désignés qui effectuent chaque année au Canada et partout dans le monde au-delà de 500 000 examens médicaux aux fins de l'immigration.

Metropolis

CIC a maintenu son appui aux efforts de Metropolis, réseau international de recherche comparative et d'élaboration de politiques publiques en matière de migration, de diversité et d'intégration dans les villes au Canada et partout sur la planète. Pour en savoir plus sur le projet Metropolis et sur ses activités, voir le **http://metropolis.net/**.

Analyse comparative entre les sexes à CIC

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, CIC doit rendre des comptes au Parlement en ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes au sujet des répercussions de la *Loi* et de son règlement d'application. Pour en savoir plus sur les activités du Ministère par rapport à l'analyse comparative entre les sexes : *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2008*[57].

[55] Pour en savoir plus sur ces programmes : **www.cic.gc.ca/multi/index-fra.asp**.
[56] Voir : **www.pch.gc.ca/pc-ch/publctn/mindep-fra.cfm**.
[57] Pour en savoir plus : **www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2008/section7.asp**.